



## Stratégie Biodiversité de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

---

Février 2025



## SOMMAIRE

<b>1 Les objectifs de la stratégie</b>	<b>4</b>
1.1 <i>L'ultime enjeu</i>	4
1.2 <i>Les objectifs de la stratégie</i>	4
1.3 <i>La démarche de construction</i>	4
1.4 <i>Les acteurs de la stratégie</i>	5
1.5 <i>Les domaines d'intervention</i>	6
1.6 <i>Vers un renforcement de la biodiversité dans les politiques publiques</i>	7
<b>2 Les feuilles de route</b>	<b>8</b>
2.1 <i>La feuille de route interne aux services de la Communauté de Communes</i>	8
2.1.1 La biodiversité : un point commun pour de nombreux services	8
2.1.2 Les besoins exprimés par les services	9
2.1.3 Les leviers à activer	9
2.2 <i>La feuille de route des partenaires techniques</i>	11
2.2.1 Mise en cohérence des politiques publiques	11
2.2.2 Amélioration et partage de la connaissance	13
2.2.3 Sensibilisation et accompagnement des acteurs	14
2.2.4 Travaux de gestion et restauration des milieux naturels et des continuités écologiques	15
<b>3 La mise en œuvre de la stratégie</b>	<b>17</b>
3.1 <i>Gouvernance et calendrier</i>	17
3.1.1 Instance de suivi	17
3.1.2 Calendrier de réalisation	17
3.2 <i>Moyens techniques et financiers</i>	17
3.2.1 Cœur de Savoie : animateur de la démarche	17
3.2.2 Les moyens financiers	18
3.3 <i>Les outils à disposition</i>	18
3.3.1 Accompagnement des communes dans la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité	18
3.3.2 La reconnaissance Territoire engagé pour la nature	19
<b>4 Fiches actions des partenaires techniques et de la CC Cœur de Savoie</b>	<b>20</b>
<b>Action n°1 – Accompagnement des communes à la prise en compte de la biodiversité</b>	<b>21</b>
<b>Action n°2 – Définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur de la biodiversité</b>	<b>23</b>
<b>Action n°3 – Définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN</b>	<b>25</b>
<b>Action n°4 – Réalisation d'Atlas de Biodiversité Communaux à l'échelle de Cœur de Savoie</b>	<b>28</b>
<b>Action n°5 – Inventaires naturalistes – suivi des travaux de renaturation de la forêt Domaniale de Villaroux</b>	<b>30</b>
<b>Action n°6 – Suivis naturalistes des mares et pièces d'eau créées / restaurées durant le CVB</b>	<b>32</b>
<b>Action n°7 – Mise en œuvre du programme « Mares où êtes-vous ? » sur le territoire</b>	<b>34</b>
<b>Action n°8 – Mise en valeur des actions réalisées</b>	<b>36</b>

<b>Action n°9 – Mise en œuvre de la stratégie zones humides</b>	38
<b>Action n°10 – Gestion et restauration des zones humides gérées par le CEN</b>	40
<b>Action n°11 – Mise en œuvre d'un plan de cohabitation avec le Castor d'Europe</b>	42
<b>Action n°12 – Mise en œuvre d'un plan de lutte contre les espèces invasives</b>	44
<b>Action n°13 – Plan d'actions pelouses sèches</b>	46
<b>Action n°14 – Amélioration des habitats en faveur des rapaces nocturnes</b>	49
<b>Action n°15 – Préservation de la trame de forêts matures sur le territoire du PNR du massif des bauges</b>	51
<b>Action n°16 – Mise en œuvre du plan d'actions « corridor bauges – chartreuse »</b>	53
<b>Action n°17 – Mise en œuvre d'un marathon de la biodiversité</b>	54
<b>Action n°18 – Réouverture d'alpages en faveur du tétras-lyre</b>	56
<b>Action n°19 – Suivi et mise en œuvre du programme d'actions du lac Saint Clair</b>	57
<b>Action n°20 – Sensibilisation des élus et techniciens</b>	58
<b>Action n°21 – Sensibilisation des scolaires et du grand public</b>	60
<b>Action n°22 – Sensibilisation des habitants via le programme « Printemps des rivières »</b>	63
<b>Action n°23 – Amélioration et sensibilisation sur la Trame noire</b>	65
<b>Action n°24 – Développer l'usage des semences locales dans le cadre de travaux de renaturation et revégétalisation</b>	69
<b>Action n°25 – Aménagements d'espaces pédagogiques forestiers</b>	71

# 1 LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

## 1.1 L'ULTIME ENJEU

Les milieux naturels sont soumis à des pressions et des changements d'une amplitude et d'une rapidité inédites, du fait notamment des pressions exercées par les activités humaines. L'artificialisation du territoire, la fragmentation des milieux naturels, les pollutions diverses, sont autant de menaces qui pèsent sur les écosystèmes.

Cette biodiversité constitue un **patrimoine commun**, un capital pour l'avenir. Car, au-delà de sa valeur propre, elle fournit des services indispensables à notre quotidien (pollinisation, épuration de l'eau et de l'air, protection contre les inondations, qualité et diversité alimentaire, résilience face au changement climatique, amélioration du cadre de vie, dilution des agents infectieux, lutte contre les maladies chroniques, fourniture de médicaments, etc.), mais aussi à nos identités culturelles (paysages, savoirs et savoir-faire, etc.).

Préserver la biodiversité, c'est veiller sur un capital naturel dont dépendent notre santé, notre qualité de vie et notre survie.

## 1.2 LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

L'émergence de la Stratégie Biodiversité de Cœur de Savoie fait suite à la mise en œuvre d'un Contrat Vert et Bleu durant 5 ans avec de nombreux partenaires techniques. Les élus ont souhaité profiter de la **dynamique** engagée dans le cadre de cette démarche pour **poursuivre les actions** en faveur de la biodiversité.

En l'absence d'un nouveau dispositif de contractualisation posant un cadre, la démarche s'est orientée vers une stratégie sur mesure, allant au-delà d'un programme d'actions multi-partenarial, afin de viser la cohérence globale des politiques publiques en faveur de la biodiversité ainsi que celle de l'ensemble des actions conduites sur le territoire.

L'objectif est également de poser un cadre global définissant les domaines d'intervention et les potentielles actions pour saisir les opportunités de financement au gré de leurs émergences.

Enfin, la reconnaissance de l'engagement de la collectivité en faveur de la biodiversité sera recherchée par la labellisation Territoires Engagés pour la Nature (TEN).

## 1.3 LA DEMARCHE DE CONSTRUCTION

La démarche de construction de la Stratégie Biodiversité s'est déroulée à la suite du bilan du Contrat Vert et Bleu, entre mai et décembre 2024. Plusieurs **ateliers de travail** avec les différents acteurs ont alimenté la démarche :

- 3 ateliers de travail avec les partenaires techniques en mai, juin et novembre afin de poser progressivement le cadre et les ambitions, un programme d'intervention et des propositions d'actions ;
- 2 ateliers de travail avec les différents services de Cœur de Savoie afin d'identifier les besoins et les interactions entre les missions et la biodiversité ;
- 1 atelier de travail avec les communes pour faire émerger des projets locaux en faveur de la biodiversité.

Des présentations en Bureau auprès des élus, en comité de direction auprès des responsables des services et du Comité de pilotage pré-existant du Contrat Vert et Bleu ont également permis d'avancer par étape et de recueillir l'ensemble des avis.



Atelier de travail avec les partenaires techniques le 19 juin 2024

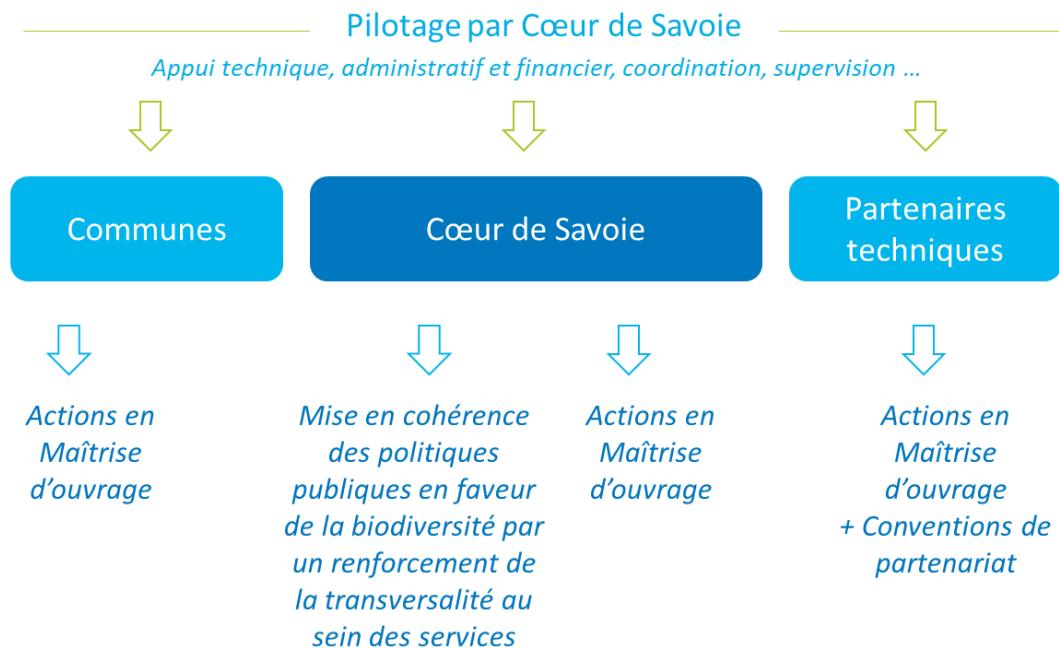


Atelier de travail avec les communes le 19 juin 2024 – 16 communes représentées

## 1.4 LES ACTEURS DE LA STRATEGIE

La Stratégie Biodiversité Cœur de Savoie s'appuie sur **l'ensemble des acteurs du territoire** afin d'avoir une action significative, partagée et démultipliée. La Communauté de Communes, par ses compétences et son ingénierie à disposition, s'est engagée dans une mission à la fois de **coordination** de cette démarche mais également en tant que **qu'acteur majeur** dans la mise en œuvre de la stratégie.

Les partenaires techniques (CEN, Département, LPO, FNE, Fédération de pêche, Fédération de Chasse, ONF, SISARC, PNR du Massif des Bauges, ...), les communes et la Communauté de communes s'engagent à la hauteur de leurs compétences et moyens dans la mise en œuvre de la stratégie. Cœur de Savoie se positionne en tant que maître d'ouvrage d'actions pour ces différents domaines, mais souhaite également s'organiser en interne pour contribuer de manière globale, mais coordonnée, à la préservation de la biodiversité.



## 1.5 LES DOMAINES D'INTERVENTION

La Stratégie Biodiversité de Cœur de Savoie vise plusieurs domaines et s'appuie sur différents acteurs pour sa mise en œuvre. Les 4 **domaines d'intervention** correspondent à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs, les travaux de gestion ou de restauration des milieux naturels, l'amélioration des connaissances et la mise en cohérence des politiques publiques.

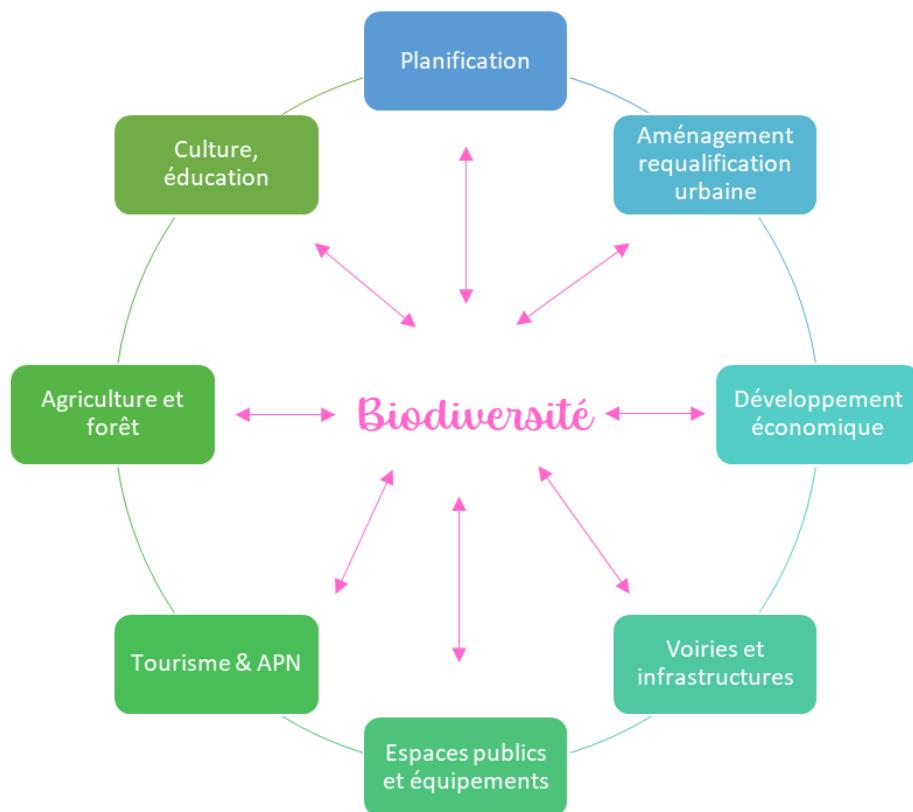


Ces 4 domaines sont intimement liés et interdépendants. En effet, l'amélioration des connaissances est nécessaire pour agir efficacement dans le cadre des travaux d'amélioration ou de préservation. La mise en cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité assurera une réduction significative des coûts de restauration future. Enfin, la mise en place de travaux de restauration sera vaine si un accompagnement des acteurs dans l'adaptation de leurs pratiques n'est pas réalisé pour assurer un équilibre durable entre les écosystèmes et les activités humaines.

Une intervention combinée sur ces différents axes permettra ainsi de **renforcer la place de la biodiversité** dans les réflexions globales d'aménagement et de développement du territoire et que la préservation du vivant constitue une **boussole dans les décisions politiques**, en intégrant une vision à plus ou moins long terme.

## 1.6 VERS UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Au regard des nombreuses interactions entre les différents domaines de compétences de la Communauté de communes et la biodiversité, la mise en cohérence des politiques publiques constitue un objectif majeur de la Stratégie Biodiversité. L'objectif est de faire converger les efforts réalisés (moyens techniques et financiers) en faveur de la biodiversité. Cet enjeu s'articule ainsi avec les autres leviers d'intervention activés dans le cadre de la Stratégie Biodiversité.



La vocation de cette stratégie est également d'assurer un fondement pour l'ensemble des programmes ou dispositifs mis en œuvre sur le territoire en faveur de la biodiversité. Elle ne vient pas s'ajouter aux outils préexistants, mais vient plutôt les superviser et les relier pour assurer plus **d'efficacité et de transversalité** dans les efforts mis en œuvre.

Ces programmes peuvent être mis en œuvre à la fois par la collectivité, mais aussi par des partenaires : il peut s'agir par exemple du Schéma Départemental des ENS qui est en cours de finalisation, ou d'autres outils qui pourraient être mis en œuvre sur le territoire, tels que des APPHN (Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels).



Grâce à l'amélioration des connaissances acquises et les mesures de préservation/gestion engagées, la collectivité pourra venir en soutien de la création de nouvelles **zones de protection forte** sur le territoire, dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires protégées. Là encore, la stratégie Biodiversité permettra d'assurer une cohérence entre les enjeux du territoire et les outils déployés, en lien avec les acteurs locaux.

## 2 LES FEUILLES DE ROUTE

### 2.1 LA FEUILLE DE ROUTE INTERNE AUX SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### 2.1.1 La biodiversité : un point commun pour de nombreux services

Les temps d'échanges et d'interconnaissance réalisés avec les différents services de Cœur de Savoie ont permis de mettre en évidence les **nombreuses interactions entre certaines missions et la biodiversité**. A titre d'exemples :

- La **gestion des espaces verts** : un lien direct sur les potentiels d'accueil de biodiversité des différents espaces verts communautaires ;
- La **végétalisation des espaces publics** dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, qui peut être l'occasion de renouer avec la biodiversité au sein du tissu bâti, tout en assurant des fonctions de qualité de vie (confort thermique, cadre de vie ...) ;
- L'**accompagnement des agriculteurs** dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc) : les espaces agricoles sont des espaces majeurs d'accueil de la biodiversité qui dépend fortement des pratiques exercées (intrants, travail du sol, assolements, infrastructures agro-écologiques ...) ;
- Les **activités de pleine nature** et développement touristique : vecteurs de sensibilisation aux bonnes pratiques et de découverte des espaces naturels ;
- L'**atténuation et l'adaptation au changement climatique** dans le cadre du PCAET : le changement climatique étant reconnu comme une des causes d'érosion de la biodiversité ;

- Le **développement des énergies renouvelables** et notamment la localisation des sites de production qui peuvent venir impacter les milieux naturels ;
- La **démarche Eviter Réduire Compenser** dans le cadre du développement économique qui induit le besoin de bien connaître les enjeux écologiques du territoire et dans certains cas la mise en place de mesures de compensation en faveur de la biodiversité.

### 2.1.2 Les besoins exprimés par les services

Dans le cadre des ateliers de travail, les techniciens présents ont exprimé différents besoins pour être en mesure de mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs missions au quotidien. Ils s'organisent en 3 points :

- **Le besoin de connaissance** : pour la plupart des techniciens, l'apport d'éléments de connaissance sur la biodiversité est nécessaire pour mieux comprendre dans quels domaines ils peuvent agir et de quelle manière. Une meilleure compréhension des enjeux liés à la biodiversité, sur la base d'indicateurs, est sollicitée.
- **Le besoin d'organisation et d'interconnaissance** entre services, afin de bien cerner les contours et contenus des missions de chacun et apprécier les synergies et appuis potentiels. La question du rôle du service environnement dans l'organisation générale des services se pose également pour identifier les interactions à mobiliser.
- **Le besoin de convergence** : les techniciens sont prêts à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans leurs missions dans la mesure où des directives allant dans ce sens leur sont données et que l'ambition soit portée politiquement. Des lignes directrices claires et une coordination technique sont attendues pour repositionner l'enjeu biodiversité au cœur des décisions.

### 2.1.3 Les leviers à activer

#### Renforcer le service environnement

Repositionner la biodiversité au cœur des décisions et faire converger les politiques publiques en faveur de la biodiversité nécessitent de renforcer le service environnement aussi bien sur le plan de ses moyens que de ses missions. L'objectif est que le service environnement devienne un service support pour les autres services, afin d'assurer une forme de « garantie biodiversité » dans les différentes politiques portées par la collectivité.

Pour cela, il est nécessaire :

- De faire monter en compétences les techniciens du service environnement pour être en mesure :
  - D'apporter un appui aux autres services (par exemple, se former aux procédures réglementaires, aux documents d'urbanisme, à l'économie agricole, aux marchés publics ...) ;
  - D'apporter des éléments éclairant les décisions (se former au dialogue territorial et aux outils de médiation/facilitation) ;
- De fixer les **modalités d'appui du service environnement auprès des autres services**. Il est pour cela nécessaire dans un premier temps d'identifier la nature des appuis possibles et le temps à consacrer, afin de proposer une « offre » aux techniciens (possibilité de faire une plaquette) : participation à des réunions, transmission de données, note d'expertise, visite de site, production de document, co-portage de mission ... Pour exemples de contours à définir :
  - Un appui serait nécessaire pour la révision de la charte forestière, mais quelle est la nature de cet appui ?
  - La recherche de mesures de compensation peut-il relever du service environnement, en appui avec le service développement économique ?

La **transmission de données** est un des appuis possibles. L'accès à une base de données commune est à organiser, et en premier lieu la structuration de la base de données en tant que telle, avec l'appui d'un service géomatique. Toutefois, la transmission de données doit être accompagnée d'une interprétation en lien avec le contexte et ne pas se résumer à des données brutes.

- De mettre en place une **structure et une organisation des services** permettant de positionner le service environnement comme service support (= « guichet » pour toutes les questions relatives à la biodiversité et à l'environnement de manière globale). De manière globale, la mise en œuvre des politiques locales de transition implique une évolution du management des ressources humaines et du fonctionnement des services au sein des collectivités locales, pour organiser la prise en compte transversale de cet enjeu au sein de l'administration.
- **D'étoffer l'équipe** du service environnement à moyen terme au regard des besoins suscités par la nouvelle organisation et mettre à disposition de l'équipe d'autres fonctions supports telles que le service communication ou un service géomatique (pour la structuration de la base de données notamment) à créer.

### Miser sur la transversalité

Une des missions du service environnement sera de contribuer à la transversalité des sujets entre les services ; la biodiversité constitue un bon motif de transversalité. Plusieurs modes opératoires peuvent être mis en place pour y contribuer :

- La mise en place d'une **réunion interservices trimestrielle** pour des revues de projets : la fréquence, la nature des projets, les participants restent à préciser. Si le prisme « biodiversité » est retenu pour ces réunions, leur organisation et leur animation reviennent au service environnement. Ces temps de rencontre permettront d'être au courant des projets envisagés, de transmettre des informations, d'alerter ...
- La dispense de **formations internes**, par les techniciens du service environnement (ou par des prestataires externes) auprès des autres services : La liste des besoins d'apports de connaissance peut être réalisée par l'intermédiaire d'un sondage afin de structurer un cycle de quelques heures/jours à proposer aux techniciens des différents services. L'objectif n'est pas de faire des techniciens des experts, mais d'avoir une culture commune des enjeux propres au territoire et de mettre en exergue les interactions avec leurs domaines d'activités et de définir des protocoles d'amélioration de la prise en compte de la biodiversité.
- La **définition d'un protocole d'appui aux communes** dans le cadre de leurs projets d'aménagement ou de planification, si elles en manifestent le besoin : cet appui est plutôt de nature transversale et nécessite une coordination au sein des différents services pour apporter d'une seule voix l'aide ou le service demandé. En fonction des besoins, plusieurs services peuvent être mobilisés, mais il s'agit de mettre en commun les retours de chacun, dans un délai raisonnable et de structurer le retour de manière efficace. Selon les demandes, le service environnement comme tout autre service, peut être pilote dans la structuration et le rendu.
- La **définition et le partage d'un argumentaire structuré et étayé** pour éclairer les décisions à la faveur de la biodiversité. L'approche via les services écosystémiques ou les enjeux sanitaires peut permettre d'appréhender l'enjeu de préservation de la biodiversité d'une autre manière et sur un plan moins théorique ou technique. Il s'agit d'établir un discours construit, s'appuyant sur les nombreuses interactions avec la biodiversité et les incidences dans les différents domaines, et en illustrant à l'aide d'exemples de prise en compte positive de la biodiversité sur le territoire. Une fois construit, ce discours devra être porté par un puis des élus et affuté au gré des avancées.
- La **mutualisation des outils de communication et de sensibilisation** comme le camion « tourisme » qui peut être utilisé pour des sessions de sensibilisation à la biodiversité, ou bien également le ludobus. La mutualisation des outils cartographiques et des bases de données géographiques (SIG) peut

également être utile pour assurer la transversalité et la cohérence entre les services (pour la stratégie foncière par exemple, pour la recherche des mesures de compensation ...).

### Insuffler l'enjeu « biodiversité » dans les missions des autres services

Au regard des nombreuses interactions mises en évidence entre la biodiversité et les domaines de compétences de Cœur de Savoie, une grande partie des politiques publiques conduites peut contribuer à la préservation de la biodiversité si cet enjeu est intégré en amont des réflexions et décisions.

Plusieurs actions peuvent ainsi être portées par les autres services :

- Réalisation d'animations nature pour les scolaires et le grand public : les différents services peuvent venir en appui du service environnement ;
- Sensibilisation des entreprises aux enjeux liés à la biodiversité [développement économique] : réalisation d'ateliers, intégration dans le réseau OasYs ... ;
- Elargissement du budget participatif climat à la biodiversité [transition énergétique] ;
- Intégration de la biodiversité dans la rénovation énergétique des bâtiments [transition énergétique] ;
- Sensibilisation des agriculteurs rencontrés dans le cadre des actions de développement agricole [développement agricole] ;
- Evaluation des incidences des MAEc sur la biodiversité [développement agricole] ;
- Sensibilisation des propriétaires forestiers à la biodiversité [développement forestier] ;
- Ouverture d'Actival 73 aux enjeux de biodiversité [cellule emploi] ;
- Mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts communautaires [espaces verts] ;
- Mise en place d'un schéma de développement des activités de pleine nature intégrant les enjeux liés à la biodiversité [activité pleine nature] ;
- Végétalisation des abords de crèches et des locaux d'accueil des loisirs [enfance].

## 2.2 LA FEUILLE DE ROUTE DES PARTENAIRES TECHNIQUES

La feuille de route des partenaires techniques regroupe les actions qui, à la fois, ont été retenues comme pertinentes à mettre en œuvre sur le territoire et qui nécessitent également d'un soutien financier pour être mises en œuvre.

Elle ne représente donc pas de manière exhaustive l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre sur le territoire, mais l'enjeu est toutefois d'avoir une vision globale des actions et d'assurer une bonne coordination, trouver des synergies ou encore profiter d'opportunités.

Une partie d'entre elles constitue une poursuite d'actions déjà entreprises dans le cadre du Contrat Vert et Bleu.

### 2.2.1 Mise en cohérence des politiques publiques

#### ✓ Accompagnement des communes à la prise en compte de la biodiversité [CC Cœur de Savoie]

La prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques se traduit en premier lieu par la traduction des enjeux de préservation des espaces naturels dans les documents de planification. Cet exercice force la vision intégrative de la biodiversité et renforce son intérêt pour les nombreux services rendus (écrêtement des crues, îlot de fraîcheur, cadre de vie ...).

La prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme est intégrée dans le code de l'urbanisme, mais elle est souvent partielle et ne permet pas de répondre aux enjeux actuels, soit par manque

de connaissance de la biodiversité en présence ou des outils de protection, soit par inadéquation entre les sites et les projets envisagés.

L'objectif est donc d'apporter un appui, à la demande des communes, pour apporter les éléments de connaissance suffisants et veiller à une prise en compte effective dans l'ensemble des pièces.

L'appui vise également la prise en compte de la biodiversité dans la conception des projets d'aménagement, en lien avec la gestion des eaux, gestion des risques, intégration paysagère, régulation climatique, optimisation du foncier, éclairage public ...

✓ **Définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur de la biodiversité [CC Cœur de Savoie, SISARC]**

L'objectif est de mettre en place une stratégie foncière pro-active pour saisir les opportunités de maîtrise du foncier, soit pour anticiper la réalisation de travaux de restauration des milieux, soit pour supprimer les pressions exercées sur des sites et milieux sensibles. Il s'agit de cibler les secteurs potentiellement intéressants pour orienter la veille foncière. Au regard du grand nombre d'acteurs susceptibles d'acquérir du foncier, il s'agit de coordonner ou tout au moins d'avoir une vision plus large sur le foncier à maîtriser, soit par acquisition (par la collectivité ou un autre acteur), soit par convention.

✓ **Définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN [CEN Savoie]**

L'objectif est de poursuivre la stratégie foncière du CEN ciblant essentiellement les espaces naturels sous pression et notamment, les milieux humides, les pelouses sèches et les forêts alluviales. Un enjeu de coordination avec la stratégie foncière de Cœur de Savoie est à opérer.

## 2.2.2 Amélioration et partage de la connaissance

Intervenir dans ce domaine constitue une base pour mieux intervenir par la suite. L'idée n'est pas d'acquérir des connaissances pour le plaisir, mais de mieux comprendre les fonctionnalités écologiques pour agir efficacement (au bon moment, au bon endroit et de la meilleure façon) pour la préservation ou la restauration des milieux naturels ou des corridors écologiques. 5 actions sont proposées.

### ✓ **Réalisation d'Atlas de Biodiversité Communaux à l'échelle de Cœur de Savoie [CC Cœur de Savoie]**

Un Atlas de la biodiversité est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

Un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. La participation des citoyens peut également être envisagée pour renforcer la sensibilisation, aussi bien dans le cadre d'inventaires participatifs que pour la réalisation d'actions.

Un appel à candidature des communes intéressées sera lancé par la Communauté de communes.

### ✓ **Inventaires naturalistes – suivi des travaux de renaturation de la forêt Domaniale de Villaroux [ONF]**

L'objectif est de faire un suivi de certaines espèces pour s'assurer de l'efficacité des travaux de restauration conduits dans le cadre du Contrat Vert et Bleu.

### ✓ **Suivis naturalistes des mares et pièces d'eau créées durant le CVB [CEN Savoie]**

L'objectif est de faire un suivi de la colonisation des mares pour s'assurer de l'efficacité des travaux de création ou de restauration conduits dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. De nouvelles mares sont également envisagées.

### ✓ **Mise en œuvre du programme « Mares où êtes-vous ? » [FNE Savoie]**

Ce programme permet de compléter les inventaires sur les mares et à la fois d'assurer la sensibilisation du grand public à ces habitats.

### ✓ **Mise en valeur des actions réalisées [CC Cœur de Savoie]**

L'acquisition de connaissances n'est utile que lorsqu'elle est partagée auprès de ceux qui interviennent dans l'aménagement du territoire ou qui interagissent avec l'environnement naturel. Encore faut-il que ces connaissances soient diffusées de manière adaptée et ciblée pour induire un changement de pratiques et assurer une adéquation entre les milieux et les activités humaines.

Une centralisation des données existantes à l'échelle de Cœur de Savoie et relatives à la biodiversité (inventaires de milieux, présence potentielle d'espèces protégées, localisation des mesures de compensation, localisation des actions de restauration et des espaces protégés ...) dans un outil unique et partagé avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire pourrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux et ainsi anticiper les besoins nécessaires à la réalisation des projets qu'ils soient.

Une stratégie de communication renforcée est également à travailler pour faire « monter » l'enjeu dans les préoccupations.

### 2.2.3 Sensibilisation et accompagnement des acteurs

La sensibilisation mais surtout l'accompagnement des acteurs dans leurs pratiques au quotidien apparaissent indispensables pour induire des changements profonds dans les modes de faire et ancrer durablement les bonnes pratiques respectueuses et favorables à la biodiversité. Différents publics sont ciblés et les actions proposées sont alors adaptées aux champs de compétences. 6 actions sont proposées.

#### ✓ Sensibilisation des élus et techniciens à la biodiversité [CC Cœur de Savoie]

Afin d'assurer des prises de décision éclairées et intégrant les enjeux liés à la biodiversité à leur juste place, un accompagnement des élus est proposé. L'objectif est de tisser des liens entre la biodiversité et les autres préoccupations liées à l'aménagement du territoire au sens large du terme.

Un programme de formation visant à offrir aux élus du territoire des bases solides de compréhension de l'intérêt de la biodiversité mais aussi des relations entre la biodiversité et les autres activités ou enjeux (eau potable, inondations, îlot de fraîcheur ...). Différentes formes sont à mettre en place (journées techniques, sorties, séminaires) pour répondre au mieux aux besoins et rendre attractives ces animations. Les sujets à aborder sont multiples, ils devront être suffisamment précis et répondre aux problématiques rencontrées par les élus.

#### ✓ Sensibilisation des scolaires et du grand public [CC Cœur de Savoie]

L'objectif est à la fois de mettre en place des animations auprès des scolaires et du grand public comme cela est déjà le cas, en faisant appel à des prestataires ou en régie.

De multiples animations de sensibilisation sont organisées sur le territoire par de nombreux acteurs. L'objectif est de mieux organiser cette offre et de la compléter pour mieux la répartir géographiquement, mais également aborder l'ensemble des sujets. Une sensibilisation suscitant une responsabilisation du grand public sera privilégiée afin de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens.

Les modes d'animation pourront être variés (expositions, soirées, visites ...) et les sujets multiples (lutte contre les espèces invasives, trame noire, gestion écologique des jardins, gestion des forêts ...).

#### ✓ Sensibilisation des habitants via le programme « Printemps des rivières » [FNE Savoie]

Ce programme de sensibilisation permet de faire redécouvrir les rivières avec l'organisation de sorties nature et de diffusion d'un livret pédagogique.

#### ✓ Amélioration et sensibilisation sur la trame noire [FNE Savoie]

Il s'agit de réaliser, sur les communes volontaires, une étude de caractérisation de la trame noire, qui à partir du croisement des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques avec les points lumineux, permettra d'identifier les secteurs pour lesquels une réduction de la pollution lumineuse est attendue.

L'action ne prévoit pas la réalisation de travaux (dépose de luminaires, modification des éclairages) qui seront toutefois à envisager par les communes compétentes. La mise en place de l'extinction nocturne sera également proposée en adaptant les plages horaires aux besoins.

#### ✓ Développer l'usage des semences locales dans le cadre de travaux de renaturation et revégétalisation [CEN Savoie]

L'objectif est de sensibiliser les différents acteurs de l'aménagement à l'utilisation des semences locales. Un accompagnement technique à la restauration post-travaux est également proposé.

#### ✓ Aménagement d'espaces pédagogiques forestiers [ONF]

L'objectif est d'aménager deux espaces pédagogiques pour faire connaître le milieu forestier et sa gestion aux randonneurs.

## 2.2.4 Travaux de gestion et restauration des milieux naturels et des continuités écologiques

Ce domaine regroupe l'ensemble des actions se traduisant par une intervention directe sur les milieux afin de mieux les gérer pour certains, ou les restaurer pour ceux qui ont été dégradés. Les actions proposées visent à renforcer l'intérêt écologique des milieux, mais aussi à améliorer les fonctionnalités écologiques du territoire. 11 actions sont ainsi déclinées pour représenter l'ensemble des milieux.

### ✓ Mise en œuvre de la stratégie zones humides [SISARC]

Les milieux humides sur le territoire ont fait et font encore l'objet de pressions réduisant leurs surfaces mais également leurs multiples fonctions hydrauliques et écologiques. Au regard des services écosystémiques rendus par ces milieux, il apparaît important d'engager leur restauration pour reconquérir la biodiversité associée.

Des notices de gestion ont été réalisées dans le cadre du Contrat Vert et Bleu et il s'agit à présent de mettre en place les actions de gestion et de restauration. Certains travaux nécessiteront l'acquisition de foncier. Ces notices pourront également être utilisées pour les besoins de compensation dans le cadre des aménagements.

### ✓ Gestion et restauration des zones humides gérées par le CEN [CEN Savoie]

Il s'agit de poursuivre les travaux d'entretien et de restauration des zones humides gérées par la CEN, mais également de réaliser des plans de gestion pour les sites qui le nécessitent.

### ✓ Mise en œuvre d'un plan de cohabitation avec le Castor d'Europe [SISARC]

L'enjeu de conciliation de la présence du castor, espèce protégée, avec les activités humaines paraît important sur le territoire, notamment dans la vallée de l'Isère. Il s'agit d'améliorer la connaissance de la présence de l'espèce sur le territoire et d'établir une concertation avec les différents acteurs.

### ✓ Mise en œuvre d'un plan de lutte contre les espèces invasives [CC Cœur de Savoie, SISARC]

L'action proposée concerne la mise en œuvre du plan de lutte à l'échelle de l'ensemble du territoire, mais qui nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes. La fauche, l'arrachage et le piégeage récurrent de ces espèces restent l'action territoriale la plus efficace.

Le plan cible les espèces et les secteurs de lutte prioritaires pour hiérarchiser les actions à conduire. Celles-ci concernent tout aussi bien la mise en place d'une surveillance, la réalisation de campagnes d'éradication, la mise à disposition de pièges, que des campagnes de sensibilisation du grand public et des professionnels pour limiter de nouvelles introductions ou la propagation des espèces.

### ✓ Mise en œuvre du plan de gestion du lac Saint-Clair [Bien Vivre en Val Gelon]

Le plan de gestion ayant été réalisé dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, il s'agit maintenant de le mettre en œuvre avec l'ensemble des partenaires ciblés. L'association Bien Vivre en Val Gelon, outre la mise en œuvre d'actions de suivi, animera la démarche auprès des partenaires pour assurer sa mise en œuvre.

### ✓ Mise en œuvre du plan d'actions « corridor bauges – chartreuse » [CC Cœur de Savoie]

Le plan d'actions concernant le corridor écologique Bauges – Chartreuse a été défini lors du CVB. Il convient maintenant de mettre en œuvre les actions de ce plan, en lien avec les partenaires concernés.

### ✓ Mise en œuvre d'un marathon de la biodiversité [CC Cœur de Savoie]

Le « Marathon de la biodiversité » est une opération d'envergure qui vise à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares (adaptable suivant le territoire). Cœur de Savoie souhaite candidater à ce programme de l'Agence de l'Eau afin de bénéficier de financements permettant la plantation de haies et la création de mares.

### ✓ Mise en œuvre du plan d'actions pelouses sèches [PNR Massif des Bauges, CEN Savoie]

Cette action s'inscrit dans la poursuite du plan d'actions sur les pelouses sèches réalisé dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. Il s'agit de poursuivre l'animation foncière sur les secteurs à enjeux ainsi que l'action de reconquête pastorale sur les deux secteurs identifiés.

✓ **Réouverture d'alpages en faveur du tétras-lyre [Fédération de Chasse de Savoie]**

Il s'agit de poursuivre les actions de réouverture des alpages dans le massif de Belledonne et de suivre les populations.

✓ **Amélioration des habitats en faveur des rapaces nocturnes LPO Savoie]**

Cette action constitue la poursuite de l'action déjà engagée dans le cadre du Contrat Vert et Bleu : plantations de haies et de fruitiers, installation de nichoirs dans les secteurs à enjeux pour 3 espèces de rapaces (chouette effraie, petit-duc, chevêche).

✓ **Préservation de la trame de forêts matures [PNR Massif des Bauges]**

Il s'agit de la déclinaison du programme réalisé à l'échelle du PNR du Massif des Bauges, qui prévoit le porter à connaissance des gestionnaires, le renforcement du maillage d'arbres bio ... afin de préserver la trame de forêts matures sur le massif des Bauges.

## 3 LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

---

### 3.1 GOUVERNANCE ET CALENDRIER

#### 3.1.1 Instance de suivi

Lors du CVB, un COPIL annuel de suivi était organisé, et ce format a bien fonctionné : il sera donc prolongé durant la stratégie biodiversité.

Afin d'informer les communes des actions réalisées et de leur avancée, une réunion annuelle sera aussi proposée. En complément, les communes engagées dans la démarche ABC seront conviées à des réunions spécifiques au projet.

#### 3.1.2 Calendrier de réalisation

La Stratégie Biodiversité a été imaginée pour les 6 prochaines années, avec un bilan à mi-parcours pour évaluer la trajectoire parcourue/restant à parcourir. Les actions portées par les différents acteurs pourront évoluer au gré des opportunités.

## 3.2 MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

### 3.2.1 Cœur de Savoie : animateur de la démarche

La chargée de mission biodiversité aura en charge l'animation de la Stratégie Biodiversité ainsi que les missions qui en découlent, notamment en interaction avec les autres services de la collectivité :

- **Animation/suivi de la Stratégie Biodiversité :**
  - Accompagnement des acteurs : mise en réseau, appui pour la recherche de financements et le dépôt des dossiers
  - Mise en œuvre des actions portées par la CC en tant que maître d'ouvrage : recherche de financement, réalisation de cahiers des charges, suivis, communication ...
- **Appui aux communes** dans le cadre de leurs projets en faveur de la biodiversité : accompagnement technique et administratif, mise en réseau ...
- **Médiation auprès de l'ensemble des élus** : acculturation de l'ensemble des élus, accompagnement renforcé de l'élu référent, apport d'éclairages spécifiques ...
- **Appui aux services** dans le cadre de la feuille de route interne :
  - Transmission de données, temps d'échanges,
  - Copartage, réalisation de notes, participation aux réunions
  - Formations internes
- **Sensibilisation du grand public et des socio-professionnels à la biodiversité** : participation aux animations grand public, organisation de temps d'échanges avec les acteurs
- Animation de la **politique ENS** sur les 3 sites du territoire : mise en place de la gouvernance, gestion des demandes de subvention ...
- ...

### 3.2.2 Les moyens financiers

Le budget global pour la mise en œuvre des actions en maîtrise d'ouvrage Cœur de Savoie est estimé à environ 800 000 €, hors financement, pour les 6 ans, en intégrant le temps agent. Pour l'année 2025, le budget estimé est de l'ordre de 46 000€.

La collectivité a validé le principe de prendre en charge le reste à charge de certaines structures, et notamment les associations, afin de compléter les financements obtenus. Les modalités d'accompagnement seront définies prochainement. Des systèmes de conventions de partenariats seront également mobilisés.

L'objectif est de rechercher des subventions pour financer les différentes actions de la feuille de route des partenaires techniques. Différentes pistes de financement sont envisageables sous des formes diverses :

- Les appels à projet du Département
- Les appels à projet de l'Agence de l'eau (dont le Marathon de la biodiversité)
- Les appels à projet de l'OFB (dont celui pour les Atlas de la biodiversité)
- Les appels à projet de la Région AURA
- Le fonds vert
- Le FEDER
- La fondation du patrimoine
- Les fondations privées
- ...

## 3.3 LES OUTILS A DISPOSITION

### 3.3.1 Accompagnement des communes dans la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité

Cœur de Savoie propose d'apporter un appui technique et éventuellement financier aux communes souhaitant mettre en place des actions en faveur de la biodiversité. L'atelier de travail avec les communes a fait émerger un certain nombre de projets qui nécessitent d'être accompagnés. A titre d'exemple :

- Sensibilisation/amélioration des connaissances :
  - Conférence, sorties nature et fabrication de nichoirs
  - Animations sur les oiseaux, les amphibiens, les chauves-souris
  - Sensibilisation à la gestion écologique des jardins
  - Réalisation d'un ABC
- Valorisation écologique de sites :
  - Aménagement d'un site pour la biodiversité
  - Valorisation d'un marais
  - Création de mares
  - Plantation de boisements, de haies, d'arbres
- Gestion/aménagement de l'espace public
  - Végétalisation d'un espace public
  - Désimperméabilisation d'une cour d'école
  - Changement des lampadaires
  - Gestion différenciée du cimetière

Au regard des projets, les communes pourront soit être orientées vers une action de la feuille de route (Marathon de la biodiversité pour la plantation de haies et la création de mares par exemple), soit être accompagnée de manière ciblée pour concrétiser le projet.

### 3.3.2 La reconnaissance Territoire engagé pour la nature

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.

La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » apporte à la collectivité :

- un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux.
- un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc.
- du crédit au plan d'action défini et mis en œuvre pour faciliter la formalisation de plans de financement ou encore le dépôt de dossiers d'autorisation.
- une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature ».
- un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

La collectivité qui souhaite obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » doit formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans.

Ce plan d'actions fait l'objet d'une évaluation par un jury régional selon 4 critères principaux avant attribution de la reconnaissance :

- Être impliquant, cohérent et proportionné
- Être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue
- Être impactant et additionnel
- Être en lien avec l'action publique pour la biodiversité

Un bilan de l'exécution du plan d'actions est réalisé au terme de celui-ci.

Cœur de Savoie pourra ainsi s'appuyer sur la Stratégie Biodiversité pour demander la reconnaissance TEN, pour renforcer son ambition en faveur de la biodiversité.

## 4 FICHES ACTIONS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET DE LA CC CŒUR DE SAVOIE

Domaine d'intervention	N° et nom de l'action		Maître d'ouvrage	Montant estimé
Mise en cohérence des politiques publiques	1	Accompagnement des communes à la prise en compte de la biodiversité	CCCS	15 000 €
	2	Définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière	CCCS - SISARC	48 750 €
	3	Stratégie foncière du Conservatoire d'Espaces Naturels	CEN	287 500 €
Amélioration et partage des connaissances	4	Réalisation d'ABC communaux à l'échelle de Cœur de Savoie	CCCS	250 000 €
	5	Suivis naturalistes en forêt domaniale de Villaroux	ONF	42 810 €
	6	Suivis naturalistes sur les mares et pièces d'eaux créées/restaurées durant le CVB	CEN	27 000 €
	7	Inventaire des mares et sensibilisation grâce au programme "Mares où êtes-vous ?"	FNE	14 640 €
	8	Valorisation et communication sur les actions en faveur de la biodiversité	CCCS	42 500 €
Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques	9	Mise en œuvre de la stratégie zones humides	SISARC	
	10	Entretien et restauration des zones humides sur les secteurs gérés par le CEN	CEN	442 000 €
	11	Plan de cohabitation avec le castor	SISARC	150 000 €
	12	Mise en œuvre du plan d'actions contre les espèces invasives	CCCS - SISARC	
	13	Mise en œuvre du plan d'actions pelouses sèches	CEN - PNR MB	173 800 €
	14	Amélioration des habitats pour les rapaces nocturnes	LPO	78 736 €
	15	Préservation de la trame de forêt matures sur le périmètre du PNR du massif des Bauges	PNR MB	22 850 €
	16	Mise en œuvre du plan d'actions "Corridor Bauges-chartreuse"	CCCS	6 000 €
	17	Réalisation d'un Marathon de la biodiversité	CCCS	306 000 €
	18	Réouverture d'alpages en faveur du Tétras-Lyre	FDC	36 000 €
	19	Mise en œuvre du plan de gestion du lac St Clair	BVVG	3 000 €
Sensibilisation et accompagnement des acteurs	20	Sensibilisation des élus et techniciens à la biodiversité	CCCS	12 000 €
	21	Sensibilisation des scolaires et du grand public	CCCS	151 200 €
	22	Sensibilisation des habitants grâce au programme "Printemps des rivières"	FNE	20 380 €
	23	Amélioration et sensibilisation sur la trame noire	FNE	180 000 €
	24	Développement de l'utilisation des semences locales	CEN	14 200 €
	25	Aménagement d'espaces pédagogiques forestiers	ONF	45 000 €

Les montants notés dans les fiches sont des estimations, et la réalisation des actions (et donc le coût associé) sera fortement dépendant des possibilités de subventions que les maîtres d'ouvrages pourront obtenir.

## Action n°1 – Accompagnement des communes à la prise en compte de la biodiversité

Domaine d'intervention : Mise en cohérence des politiques publiques

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Cœur de Savoie

### Contexte

Les communes du territoire sont déjà informées des enjeux sur la thématique biodiversité du territoire, notamment grâce au Contrat Vert et Bleu qui s'est déroulé de 2019 à 2024. Elles peuvent intégrer cette thématique de plusieurs manières, que ce soit dans leurs documents d'urbanisme (où c'est une obligation) ou leurs projets communaux (construction, rénovation, projets urbains, ...). Des temps de sensibilisation et d'informations ont été organisés pour les élus et techniciens dans le cadre du CVB, sur plusieurs thématiques. Plusieurs sessions portaient sur la compréhension des notions de trame verte et bleue et leur prise en compte, et d'autres étaient ciblées sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets communaux, en lien avec l'adaptation au changement climatique. Ces premières interventions ont permis d'apporter des informations générales aux communes, mais des accompagnements plus précis et plus personnalisés seraient nécessaire pour mieux accompagner les communes volontaires.

Durant le CVB, certaines communes volontaires ont aussi pu bénéficier d'un diagnostic de la TVB, avec une proposition d'actions à mettre en œuvre à leur échelle.

Le but de cette action sera de poursuivre cette sensibilisation, en apportant un accompagnement supplémentaire aux communes qui le souhaitent.

### Descriptif et localisation de l'action

L'action sera réalisée sur l'ensemble du territoire, avec les communes volontaires.

- **Accompagner les communes à la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme.** Certaines communes pourront être amenées à réviser leur document d'urbanisme, et si elles le souhaitent, l'objectif sera de les accompagner pour prendre en compte la TVB. L'accompagnement sera à définir selon les besoins, et pourra porter par exemple sur de l'apport de données, des échanges lors de réunions de présentation, des propositions à intégrer au règlement, ....  
Cet accompagnement serait complémentaire au prestataire habituel accompagnant la commune, et permettrait d'apporter des informations plus adaptées localement. Le prestataire choisi par la commune pour la réalisation du document d'urbanisme pourrait contacter la CCCS pour récupérer l'ensemble des données « biodiversité » disponibles, et échanger sur les actions réalisées, en cours, ... Le service environnement de la CCCS participerait à la réalisation du PLU, en participant si nécessaire aux réunions, en réalisant un travail de relecture sur la thématique biodiversité, ...
- **Accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets urbains et leurs pratiques.** Cette partie de l'action consistera à accompagner les communes lors de la réalisation de leurs projets, indépendamment de la révision de leurs documents d'urbanisme : végétalisation, trame noire, .... En complément, un accompagnement pourra aussi leur être apporté dans leurs pratiques courantes : gestion des espaces verts favorable à la biodiversité, gestion des espèces invasives, ...

Une réunion avec les communes avait permis d'identifier certains projets qui pouvaient nécessiter un accompagnement : création de lieux d'observation, animations, désimperméabilisation, plantations, ABC, ... Afin de pouvoir présenter au mieux aux communes le type d'accompagnement possible, la création d'un document détaillant l'aide qui peut être apportée sera réalisé.

- **Apporter une information sur les connaissances naturalistes disponibles sur le territoire.**  
Un grand nombre de données naturalistes pouvant aider à l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité par les communes sont disponibles, mais pas forcément connues. L'objectif sera de pouvoir apporter aux communes un « porter à connaissance » des enjeux biodiversité, avec l'aide des partenaires. Cette information permettra aux communes d'avoir connaissance des enjeux biodiversité sur son territoire, pour qu'elle puisse ensuite les prendre en compte. Ce document pourra être transmis aux communes par exemple dans le cas de la révision d'un document d'urbanisme, ou bien suite à une information qui leur sera faite par la CCCS.

#### Partenaires

CEN, PNRs, CAUE, ...

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

#### Budget et financements

##### Budget estimatif :

Temps agent du poste Chargée de mission biodiversité à hauteur de 10j / an.

Cout journée : 250 €

Cout annuel : 2 500 €

**Cout pour 6 ans : 15 000 €**

##### Pistes de financement :

## Action n°2 – Définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur de la biodiversité

Domaine d'intervention : Mise en cohérence des politiques publiques

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Cœur de Savoie - SISARC

### Contexte

La Communauté de communes mène déjà une politique foncière en faveur des espaces agricoles et forestiers, et le CVB a pu apporter de nombreuse connaissance sur la biodiversité du territoire. Afin de poursuivre les actions engagées ces dernières années, il paraît essentiel de définir une stratégie foncière en faveur de la biodiversité.

En effet, pour pouvoir réaliser certaines actions (notamment des travaux de restauration) il est parfois nécessaire de maîtriser et/ou acquérir du foncier pour pérenniser ces aménagements. De plus, le territoire est soumis à de nombreuses pressions (urbanisation, infrastructures de transports, ...), et il peut donc être important de maîtriser ou acquérir certaines parcelles, dans un but de préservation des milieux naturels.

L'identification de secteurs à enjeux a été réalisée sur certains types de milieux lors du CVB, mais pas sur l'ensemble du territoire. Il conviendra donc de réaliser ce travail en préambule.

Cette action aura donc pour objectif de définir la stratégie foncière de la collectivité en faveur de la biodiversité en lien avec la stratégie sur les espaces agricoles et forestiers déjà existante, dans le but de se doter d'une stratégie globale.

### Descriptif et localisation de l'action

L'action se déroulera sur les secteurs à enjeux écologiques du territoire, en plusieurs temps :

- Identification des secteurs à enjeux d'intérêt pour la biodiversité, pour des projets de restauration ou de maintien en bon état des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité. Ce travail sera à mener en priorité, à partir des éléments déjà disponibles. Il permettra d'identifier les secteurs qui présentent un intérêt de préservation, qui sont menacés et à enjeux, et ceux qui sont dégradés et présentent un intérêt de restauration.
- Mise en place d'une veille ciblée sur ces secteurs, grâce aux outils disponibles, en lien avec les partenaires. La veille foncière est déjà mise en place sur les secteurs de forêts alluviales, notamment en lien avec le CEN. Une convention entre la SAFER et la Communauté de communes existe déjà, et pourra être mise à contribution. L'objectif sera d'identifier l'acteur le plus à même d'agir sur le secteur identifié, selon les enjeux de la zone et les possibilités des acteurs, afin d'avoir une cohérence globale.
- Choix des modes de pérennisation du foncier et des acteurs : un travail devra être mené afin de définir les parcelles nécessitant une acquisition et celles nécessitant une maîtrise d'usage. Les communes et autres partenaires pourront être sollicitées pour acquérir/mettre en place des conventions sur les secteurs prioritaires et/ou selon les opportunités et l'intérêt biodiversité des parcelles concernées. Cette stratégie intégrera aussi les procédures communales de bien vacants sans maîtres, afin de prendre en compte les parcelles à fort enjeu environnemental dans cette procédure, avec l'appui du CEN.
- Selon les opportunités, acquisitions et/ou conventionnement sur les parcelles.

Cette action est portée en co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de communes et le SISARC. Les premières parties de l'action seront réalisées par Cœur de Savoie, à savoir la définition de la stratégie (identification des secteurs à enjeux, veille, choix des modes de maîtrise foncière). Les partenaires seront bien sûrs associés à cette partie de l'action.

La seconde partie, concernant les acquisitions, sera portée soit par la CCCS, soit par le SISARC. En effet, lors de la définition de la stratégie, dans le cas d'acquisitions, l'acteur le plus à même d'acquérir les parcelles sera identifié. Selon les secteurs, le SISARC pourra être le bon acteur, et souhaite donc se porter co-maître d'ouvrage de cette fiche, pour des acquisitions sur ces secteurs.

### Partenaires

CEN, communes, SAFER, FDC, PNRs, ...

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mise en œuvre	Mise en œuvre, veille, acquisitions				

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

Pour la CCCS :

- Temps agent : 10j pour 2025, puis 5j/an ensuite (250€/j) : 35 jours : 8 750 €
- Acquisitions : enveloppe globale de 20 000 € sur 4 ans, utilisée selon les opportunités

Pour le SISARC :

- Acquisitions : enveloppe globale de 20 000 € sur 4 ans, utilisée selon les opportunités

**Budget Total : 48 750 € (28 750 € CCCS et 20 000€ SISARC)**

#### Pistes de financement :

AERMC, AàP du CD, Fond vert

## Action n°3 – Définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN

Domaine d'intervention : Mise en cohérence des politiques publiques

Maître d'ouvrage : CEN Savoie

### Contexte

La stratégie foncière en faveur des espaces agricoles, forestiers et naturels élaborée par la Communauté de communes Cœur de Savoie, en partenariat avec les acteurs techniques du territoire, a pour objectifs :

1. d'identifier le foncier rural vacant pour lui redonner une vocation agricole, forestière ou environnementale ;
2. de mettre à disposition du foncier pour des projets d'installation en agriculture répondant aux enjeux du territoire ;
3. de favoriser les regroupements fonciers publics et privés pour la gestion et l'exploitation durables des forêts ;
4. d'accompagner la maîtrise foncière de certaines parcelles à fort enjeu environnemental pour permettre une gestion conservatoire.

Dans le cadre de ce dernier objectif, à l'échelle de Cœur de Savoie, le Conservatoire est à ce jour propriétaire de plus de 80 ha et bénéficiaire de l'usage de plus de 192 ha de parcelles à fort enjeu environnemental, bilan issu de l'activité de l'association depuis sa création en 1991 en faveur de la préservation de la biodiversité de la Savoie.

Sur le territoire Cœur de Savoie comme à l'échelle de la Savoie et jusque récemment, le CEN Savoie a concentré une part importante de son activité foncière sur les zones humides, pour acquérir des terrains ou signer des conventions d'usage avec leurs propriétaires.

Les stratégies élaborées dans le cadre du CVB Cœur de Savoie (2019-2024) portent, outre sur les zones humides prioritaires du territoire hors sites CEN (PAFZH) qui font l'objet de la fiche-action 11, sur la préservation d'un réseau d'îlots forestiers en libre évolution (« trame vieux bois », « îlots de sénescence ») en forêt humide et non-humide d'une part, et sur les pelouses sèches, d'autre part.

Récemment, les animations foncières initiées ont donc porté sur des forêts humides et alluviales du territoire de Cœur de Savoie, et en particulier le Petit Gelon. En 2024, une première sélection de pelouses sèches issues de la stratégie de préservation durable de ce type de milieu en adéquation avec les usages, a été menée par le CEN sur des secteurs ciblés de Cruet et Saint-Jean-de-la-Porte, en complément du travail du PNR du Massif des Bauges.

Du fait de la grande valeur pour la biodiversité des forêts matures et riches en bois mort, les CVB de Cœur de Savoie et de Belledonne ont permis d'établir une carte d'« îlots de sénescence potentiels en forêt privée », à l'image du travail entrepris en forêt publique par l'ONF. Ce travail a été fait à partir du Lidar gros bois et après vérification et hiérarchisation sur le terrain. Il a également abouti à l'acquisition de 7 ha de hêtraie-sapinière (commune de Montendry).

Par ailleurs, des peuplements forestiers pauvres en gros bois voire en bois mort mais d'un intérêt écologique particulier sont également à privilégier dans cette « trame vieux bois » : des acquisitions foncières ont pu être réalisées en forêts humides (5,8 ha), notamment en zone alluviale où la trame boisée est sous pression et de moins en moins fonctionnelle.

Des peuplements moins répandus comme les chênaies, châtaigneraies, érablaies ou tillaies sont également à prendre en compte, en vue de créer un maillage suffisamment dense et représentatif des peuplements du territoire.

### Descriptif et localisation de l'action

Il s'agit, pour le CEN de poursuivre les actions de :

- Animation foncière en vue de la massification des propriétés actuelles du CEN,
- Animation foncière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de préservation des pelouses sèches, complémentaire à celle menée en 2024 en l'étendant aux autres secteurs d'enjeu agro-environnemental fort et moyen, dont certains au sein du périmètre AOC Vins de Savoie (cf. fiche-action 15),
- Animation et maîtrise foncière sur les secteurs clés non maîtrisés des zones humides gérés par le CEN,
- Sur les forêts matures ; l'objectif visé est la préservation sur le très long terme d'un maillage d'îlots de sénescences représentatifs des peuplements du territoire en forêt privée ; et ce notamment via la maîtrise foncière, cœur de métier du CEN Savoie, mais aussi l'animation territoriale (rôle à jouer par les collectivités dans cet effort de préservation). Ces îlots de sénescence feront partie intégrante du réseau de forêts en libre évolution constitué par l'ensemble des Conservatoires d'espaces naturels à l'échelle française : <https://reseau-cen.org/faune-flore-habitat/sylvae/>. Pour poursuivre ce travail, la connaissance des peuplements du territoire sera mise à jour en fonction des nouvelles données disponibles (photos IGN, repérages de terrain). Sur cette base cartographique tenue à jour, l'animation foncière sera entreprise en privilégiant la massification des premiers îlots du CEN (veille foncière), notamment en forêt alluviale où la maîtrise est souvent fragmentaire. A ce stade, les surfaces pré-retenues pour les boisements non humides se situent sur les communes de Saint-Pierre d'Albigny, Saint-Jean-de-la-Porte, Coise, Cruet, Villard d'Héry, Chamoux-sur-Gelon, Villard-Léger, Villard-Sallet, Rotherens, La Table, La Croix-de-La-Rochette, Porte de Savoie.
- Acquisition ou conventionnement de l'usage de parcelles prioritaires au bénéfice du CEN. Le zonage, phasage et stratégie foncière seront validés avec les communes concernées.
- Veille foncière menée par le CEN dans le cadre de la convention régionale qui lie la SAFER aux Conservatoires d'espaces naturels de Rhône-Alpes (examen des déclarations d'intention d'aliéner en vue de solliciter la mise en place de cahiers des charges environnementaux, la cession amiable de parcelles au CEN ou la préemption à titre environnemental de parcelles par la SAFER avec rétrocession au CEN),
- Veille foncière dans le cadre de l'outil numérique mis en place par le Centre National de la Propriété Forestière, « La forêt bouge »,

La veille portera sur les secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la stratégie de préservation des pelouses sèches (FA1.1 du CVB), du PAFZH (FA FA3.1 du CVB) et de la stratégie de valorisation écologique des forêts (FA6.1 du CVB), en complément des actions précédemment menées, notamment en lien avec le PNR du Massif des Bauges.

Cette stratégie portera sur les sites CEN pour lesquels la maîtrise foncière est incomplète.

## Partenaires

CCCS, CASMB (Forêt), ONF, CRPF, Groupements de sylviculture, Espace Belledonne, PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges, Communes, Propriétaires privés

## Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Veille foncière, acquisitions, conventionnement					

## Budget et financements

### Budget estimatif :

**Budget Total : 278 500 € TTC**

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Acquisitions foncières	0,20 à 0,40€ / m <sup>2</sup>	30 ha au total		100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>			

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Animation territoriale (Accord communes)	650 €	20 j		13 000 €
Animation et veille foncière	650 €	170 j		110 500 €
Frais notaire et bornage prestataires CEN Savoie	55 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>178 500 €</b>			

### Pistes de financement :

Agence de l'Eau/Région AURA - animation foncière et acquisitions zones humides

AAP Biodiversité du CD73, Fonds vert, Mécénat, fondations et fonds de dotation Savoie Mont Blanc  
Biodiversité, Bas-Carbone, Mesures compensatoires

## Action n°4 – Réalisation d'Atlas de Biodiversité Communaux à l'échelle de Cœur de Savoie

Domaine d'intervention : Amélioration et partage des connaissances

Maître d'ouvrage : CCCS

### Contexte

Le Contrat Vert et Bleu a permis d'améliorer la connaissance sur de nombreuses thématiques, notamment sur des espèces ou des milieux cibles. Une action a aussi été menée pour améliorer la connaissance de la Trame Verte et Bleue avec des communes volontaires.

Pour poursuivre cette démarche en impliquant les communes volontaires tout en leur apportant l'ingénierie technique de la communauté de communes, il est proposé de réaliser des Atlas de Biodiversité Communale, portés par la CCCS, mais réalisés à l'échelle de communes volontaires.

Les ABC sont un programme proposé par l'OFB, auquel les collectivités peuvent candidater et obtenir des financements pour les réaliser. Cet atlas permet à la commune de mieux connaître la biodiversité sur son territoire, pour ensuite la protéger et la valoriser. Les objectifs des ABC sont :

- Mieux connaître la biodiversité de la commune et identifier les enjeux spécifiques liés
- Sensibiliser et mobiliser les élus, acteurs socio-économiques et citoyens à cette thématique
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales en traduisant les connaissances et les enjeux identifiés

Cet outil permettra aux communes volontaires d'avoir une meilleure connaissance et une cartographie des enjeux biodiversité sur son territoire, lui permettant de préserver et valoriser son patrimoine naturel, tout en sensibilisant les habitants.

Sur le territoire de Cœur de Savoie, les PNR du Massif des Bauges et de la Chartreuse réalisent déjà des ABC communaux avec les communes volontaires. Il s'agira ici de réaliser le même type de programme afin que les autres communes de la CCCS puissent aussi bénéficier de cet outil si elles le souhaitent. L'action sera donc menée en complémentarité sur les secteurs PNR, en lien avec les agents des parcs pour assurer une cohérence.

### Descriptif et localisation de l'action

La Communauté de communes organisera l'action en plusieurs phases : une première afin de recenser les communes volontaires, une seconde pour candidater au programme ABC auprès de l'OFB, et une dernière, si la candidature est retenue, afin de mettre en œuvre les ABC. L'ensemble de l'action sera réalisé avec les communes volontaires, qui seront impliquées à leur échelle communale dans la réalisation et les choix pour leur atlas.

**1- Recensement des communes volontaires :** Avant de candidater à l'Appel à projet de l'OFB, il est nécessaire de connaître les communes souhaitant s'impliquer, et les thématiques qu'elles souhaitent travailler (quels milieux, quelles espèces, quels lieux, ...). Cette phase sera donc un travail d'information des communes et d'échanges avec elles, afin de préparer la candidature auprès de l'OFB.

**2- Candidature à l'Appel à projets :** suite aux échanges avec les communes ayant permis de connaître le nombre de communes souhaitant s'engager et les thématiques à approfondir, une candidature sera déposée pour la réalisation des ABC. La réalisation des atlas communaux sera

dépendante de la réponse positive de l’OFB, sans laquelle les financements ne pourront pas être apportés.

**3- Mise en œuvre des ABC :** Une fois la candidature retenue, la mise en œuvre des ABC avec les communes engagées sera lancée, sur une durée de 3 ans environ. Des inventaires seront réalisés sur les thématiques déjà ciblées, des actions de sensibilisation auront lieu, et documents de rendus (cartes, rapports, ...) seront rédigés

Pour toute la fiche action, l’ingénierie sera assurée par la CCCS, pour la candidature à l’appel à projet, le choix des prestataires réalisant les inventaires et les animations, les demandes de subventions.

La localisation de l’actions correspondra aux communes volontaires souhaitant s’engager dans la démarche.

### Partenaires

PNR massif des bauges et Chartreuse, OFB, CEN, communes, ...

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Phase 1 : Contact avec les communes pour explication de la démarche et premier recensement des communes volontaires	Phase 2 : Candidature à l’appel à projets de l’OFB. Attente des élections municipales pour validation de la volonté des communes de s’engager dans le programme	Réalisation des ABC			

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

**Budget Total : 250 000 €**

Temps agent d’animation du programme : estimation (retours d’expériences de structures porteuses) d’environ 1 ETP pour 10 communes.

Prestations pour inventaires et actions de sensibilisation

Communication : réalisation d’un événement final, impression d’outils de communication, ...

L’estimation est faite sur la base de 10 communes engagées, et sera donc à adapter.

Animation du programme : Temps agent	140 000 € (pour les 3 ans de mise en œuvre)
Prestations inventaires sensibilisation	Inventaires naturalistes : 60 000 € Sensibilisation : 40 000 €
Communication	10 000 €

#### Pistes de financement :

OFB jusqu’à 80%, participation des communes engagées (montant à définir).

## Action n°5 – Inventaires naturalistes – suivi des travaux de renaturation de la forêt Domaniale de Villaroux

Domaine d'intervention : Amélioration et partage des connaissances

Maître d'ouvrage : ONF

### Contexte

L'objectif de l'action est de rendre compte de l'évolution du milieu naturel depuis les travaux de renaturation réalisés en 2021 et 2022 de rebouchage des drains et la création de 25 mares forestières au sein de la forêt domaniale de Près marais Villaroux. Des inventaires ont été faits avant les travaux début 2021 (flore et amphibiens) et constituent ainsi un état de référence.

Plus globalement, il s'agit d'améliorer la connaissance de la biodiversité dans les forêts de plaine, en élargissant les inventaires à la forêt communale de Porte de Savoie.

### Descriptif et localisation de l'action

L'action se déroulera dans la forêt domaniale de Villaroux sur la commune de Les Mollettes. Elle consistera à réaliser des inventaires naturalistes qui permettront d'avoir un suivi des travaux réalisés durant le CVB, ayant pour objectif la réhydratation du milieu.

Il s'agit dans un premier temps de la suite des suivis engagés dans le cadre de la restauration de la parcelle 1, l'état initial ayant eu lieu avant travaux en 2021.

En 2025 : 2ème passage en inventaire - Protocole Rhomeo pour les odonates, et inventaires reptiles et amphibiens.

En 2026 : 2ème passage en inventaire, protocole Rhomeo pour la flore.

En 2027-2028 : Inventaires et suivi des chiroptères, oiseaux et micromammifères pour compléter les connaissances sur la forêt domaniale.

Élargissement possible des inventaires en forêt communale de Porte de Savoie Les Marches : (7 000€) ~ année à définir par la commune - en 2030 dans le calendrier prévisionnel.

Les rapports issus des inventaires formuleront des propositions d'actions et/ou de gestion à privilégier.

### Partenaires

Communes, CEN, ...

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Odonates : mai et septembre Amphibiens et reptiles : mars et avril	Flore	Chiroptères et oiseaux		Micromammifères	

## Budget et financements

### Budget estimatif :

**Budget Total : 35 810 €**

2025	Odonates, amphibiens, reptiles	10 260 €
2026	Flore	3 850 €
2027	Chiroptères Oiseaux	2 800 € 1 820 €
2028	Chiroptères Oiseaux	5 600 € 4 480 €
2029	Micromammifères	7 000 €

SI inventaires en forêt communale des Marches : 7 000 € supplémentaires

### Pistes de financement :

AERMC, MIG Bio (crédits ONF)

## Action n°6 – Suivis naturalistes des mares et pièces d'eau créées / restaurées durant le CVB

Domaine d'intervention : Amélioration et partage des connaissances

Maître d'ouvrage : CEN

### Contexte

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*) ont constitué à la fois des « cibles » pour l'élaboration de la stratégie « forêts alluviales » et des « mascottes » pour sa mise en œuvre dans le cadre du CVB Cœur de Savoie 2019-2024. Ces deux espèces protégées d'amphibiens sont en effet typiques des boisements alluviaux. Leurs populations sont globalement en diminution aux échelles nationale, régionale et départementale (réduction et fragmentation des aires de répartition). Le Sonneur bénéficie ainsi d'un Plan National d'Actions décliné à l'échelle d'Auvergne Rhône Alpes. Les deux espèces sont estimées vulnérables à l'échelle régionale et en danger pour la Savoie. Le territoire de Cœur de Savoie concentre les noyaux des populations savoyardes de la Rainette, que l'on ne retrouve plus ensuite que de manière disparate en Chautagne. C'est aussi le secteur le plus oriental du département qui abrite le sonneur. Autrement dit, la CCCS porte une responsabilité majeure pour la pérennité de ces deux espèces en Savoie, tout particulièrement pour la Rainette. L'objectif de l'action du CVB était de maintenir, restaurer, voire développer un réseau cohérent de mares ou de pièces d'eau peu profondes selon l'espèce : 18 mares et 23 plans d'eau ont été aménagés sur les communes de Porte-de-Savoie, Les Molettes, Saint-Hélène-du-Lac, Saint-Pierre-de-Soucy, Planaise, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Aiton. Compte-tenu de facteurs extérieurs (évolutions climatiques, quantité de proies limitées suite à la démoustication et autres épandages de pesticides ...), il faut néanmoins s'attendre à ce que la majeure partie de ces aménagements n'aient pas été colonisés par ces deux espèces. Il importe donc de compléter le dispositif d'évaluation aux plantes et aux invertébrés ; à la fois pour ne pas laisser apparaître un « échec » (alors que d'autres indicateurs et cibles biologiques auront certainement répondu favorablement), et pour prolonger la veille quant à d'éventuelles colonisations par le sonneur et la rainette.

### Descriptif et localisation de l'action

La base de données de l'observatoire « Mares, où êtes-vous ? » sera complétée par le CEN sur les aménagements réalisés par ses soins ainsi que par d'autres partenaires (ONF, CCCS, LPO, ...) ; la compléction ne concernera pas l'intégralité des mares recensées dans l'observatoire, elle se limitera aux mares créées durant les 5 dernières années afin d'en évaluer la colonisation par les espèces. Des informations détaillées seront enregistrées : année de création, taille, critère d'alimentation, temporalité, ombrage, milieux attenants ...

Ce rapportage constituera en soi un retour d'expérience utile en termes de faisabilité hydraulique et foncière, ainsi qu'une base d'évaluation et éventuellement de programmation. En effet, au vu des suivis prévus, la finition du réseau de mares sera achevée par 3 ultimes réalisations, dont les localisations restent à préciser en fonction de la maîtrise foncière disponible.

Les compartiments méritant un suivi sont notamment les odonates, amphibiens (toutes espèces) et coléoptères (ceux-ci bénéficiant de l'Indice COMposite des Coléoptères Aquatiques des Mares (ICOHAM) élaboré récemment. Il s'agira de dresser un bilan, sous un triple angle REX, patrimoine et

bio-indication, du réseau de mares à partir d'une grille d'analyse à la fois hydrologique (fonctionnement, qualité d'eau) et écologique (abords, faune et flore). Amphibiens et libellules feront l'objet de recensements récupérables dans Rhoméo, les coléoptères étant traités à part (B.E. spécialisé). Pour les amphibiens, la réponse ou non aux mares mises à disposition sera à nouveau mesurée, pour la rainette et le sonneur ainsi que les autres espèces.

Les données produites dans le cadre de la fiche action n°5 « Suivi des travaux de renaturation de la forêt de Villaroux - Inventaires naturalistes » seront prises en compte, ainsi que les données produites par la LPO dans le cadre du PNA sonneur à ventre jaune.

L'effectif important de mares et la diversité de leurs contextes (âge, connexion, hydrologie, environnement ...) devrait permettre des analyses multivariées directement applicables en recommandations en matière de stratégie et de mise en œuvre de projets « mares ».

A l'issue de ces analyses, trois nouvelles mares seront créées de manière à pallier les lacunes constatées sur le plan géographique (maillage suffisant pour une bonne connectivité) et écologique (diversité de milieux et attractivité pour les espèces).

#### Localisation :

Les suivis se dérouleront sur les mares et plans d'eau créés et/ou restaurés durant le CVB, et d'autres mares prioritaires. Les créations de mares seront situées sur les sites gérés par le CEN.

#### Partenaires

FNE, LPO, Sympetrum, BE MyColéo, CBNA, SISARC

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X	X	X	X	X

#### Budget et financements

##### Budget estimatif :

**Budget Total : 27 000 €**

Suivis en régie : base de données mares, suivis naturalistes : 15 000 €

Suivis prestation : 7 000 €

Création de 3 mares : 5 000 €

##### Pistes de financement :

OFB, AERMC, PRA sonneur

## Action n°7 – Mise en œuvre du programme « Mares où êtes-vous ? » sur le territoire

Domaine d'intervention : Amélioration et partage des connaissances

Maître d'ouvrage : FNE

### Contexte

Les mares, qui sont souvent d'origine anthropique, comptent parmi les plus petites zones humides. Elles ne bénéficient pas du même niveau de connaissances que les zones humides de plus grandes tailles qui sont répertoriées dans l'inventaire départemental.

« [Mares, où êtes-vous ?](#) », est un observatoire qui permet à chacun (citoyens, collectivités, entreprises...) de participer à l'inventaire des réseaux de mares sur le périmètre de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au suivi de l'état de santé de ces milieux fragiles. La plateforme est composée d'un site internet et d'une application mobile.

Les données de l'observatoire peuvent permettre à la fois d'identifier les enjeux des territoires et les priorités d'actions pour la restauration des mares et réseaux de mares, mais aussi d'assurer un suivi à long terme des actions entreprises.

La vocation de l'observatoire « Mares, où êtes-vous ? » est ainsi d'être mis à disposition des acteurs qui souhaitent agir en faveur des mares. Ces données peuvent notamment être transmises aux collectivités en vue de les intégrer dans leurs documents d'urbanisme afin de les préserver.

En 2024, des inventaires ont déjà été engagés par FNE Savoie et ses bénévoles sur les secteurs de Myans/Porte-de-Savoie/Sainte-Hélène-du-Lac mais un certain nombre de mares potentielles restent à visiter sur le terrain.

### Descriptif et localisation de l'action

Objectif : améliorer la connaissance des réseaux de mares sur l'ensemble du territoire afin de compléter les inventaires naturalistes réalisés par d'autres acteurs et d'agréger l'ensemble des données du territoire (comprenant notamment les travaux de création de mares réalisés dans le cadre du CVB).

Pour cela, les actions prévues comprennent :

- Compilation en amont des jeux de données des acteurs locaux (CCCDs, ONF, CEN...) et des bases de données nationales (BD Topage, Inventaire National des Plans d'Eaux...)
- Animation d'une sortie grand public annuelle pour prendre en main l'outil « Mares, où êtes-vous ? » et participer aux inventaires
- Inventaires de terrain via l'outil “Mares, où êtes-vous ?” réalisés par des salariés de FNE Savoie (et participation ponctuelle de bénévoles et d'habitants): vérification des mares potentielles, ajout de photos, description des mares
- Compilation et analyse des données sous SIG (QGIS)
- Rédaction d'un rapport annuel à destination des financeurs (AERMC et CCCDS, format PDF) reprenant les chiffres clés de l'année (nombre de mares localisées, décrites...) et présentant les résultats sous forme de cartographies (voir pour exemple de rendu notre bilan départemental 2023)

- Transmission annuelle des données extraites de « Mares, où êtes-vous ? » (format xls ou shape) et sur demande des projets QGIS à la CCCDS et aux partenaires réalisant des actions d'inventaires naturalistes (CEN, LPO, ONF)

A la fin des inventaires, une analyse de la localisation des mares vis-à-vis des zonages des documents d'urbanisme pourra être réalisée. Un atlas des mares du territoire sera produit à l'échelle communale (format PDF).

### Partenaires

Observatoire co-créé avec le GRPLS (Groupe de Recherche et de Protection des Libellules « Sympetrum »).

Partenaires techniques (transmission de données) : Communautés de Communes Cœur de Savoie, CEN, ONF...

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Secteur Belledonne / Val Gelon et plaine de l'Isère aval	Plaine de l'Isère médiane et Bauges	Plaine de l'Isère amont et Bauges	?	?	?

### Budget et financements

Budget estimatif :

**Budget Total : 14 640 €**

Pour 2025 : 4 640 €

Estimations pour les autres années : environ 5 000 € par an

### Pistes de financement :

Financement AERMC à 70% assuré jusqu'en 2027 (voire plus ?)

## Action n°8 – Mise en valeur des actions réalisées

Domaine d'intervention : Amélioration et partage des connaissances

Maître d'ouvrage : CCCS

### Contexte

La valorisation des actions réalisées est essentielle, afin de faire connaître à tous les opérations qui ont pu être menées dans le cadre du CVB, puis qui seront menées dans le futur. En effet, même si certaines actions ont déjà pu bénéficier d'outils de communication comme des vidéos, il paraît important de pouvoir aussi mettre en valeur le travail multi-partenarial qui a été mené.

### Descriptif et localisation de l'action

Cette action se décompose en plusieurs parties :

- Mise à jour du site internet de la Communauté de communes sur la thématique biodiversité
- Création d'une carte interactive des actions réalisées lors du CVB, pour mise en ligne sur le site. L'objectif sera de pouvoir faire un bilan visuel et compréhensible pour les habitants des actions faites lors du CVB.
- Réflexion sur les outils de communication à réaliser pour différents types de publics : grand public et élus. Pour le grand public, un des objectifs sera de mieux leur faire connaître les richesses naturelles à proximité de leur territoire, mais aussi de pouvoir expliquer les enjeux associés : conservation des milieux, restauration, bonnes pratiques qu'ils peuvent mettre en place. Pour les élus, il pourra s'agir de réaliser des guides pratiques, apporter des retours d'expériences, ... La thématique des plantes invasives, en lien avec les conséquences sur la biodiversité, sera abordée car essentielle.
- Création des outils de communication adéquats

### Partenaires

CEN, LPO, FDC, PNR, CA, ONF, ... Un appui pour relais des outils de communication pourra leur être demandé, mais aussi la transmission d'informations à intégrer aux futurs outils de communication.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

La mise à jour sur les actions menées durant le CVB sera faite en 2025, puis l'action se poursuivra durant toute la stratégie biodiversité en fonction des actions réalisées par la suite.

### Budget et financements

Budget estimatif :

**Budget Total : 42 500 €**

Temps agent : environ 15 jours par an de la chargée de mission biodiversité, et 10 jours par an du service communication.

25 jours par an au total, au coût de 250 € /jours -> 6 250€ par an soit 37 500€ sur 6 ans

Réalisation d'outils de communication : environ 5000 € pour les 6 ans

[Pistes de financement :](#)

Aucune

## Action n°9 – Mise en œuvre de la stratégie zones humides

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
 Maître d'ouvrage : SISARC

### Contexte

Le territoire de Coeur de Savoie comprend de nombreuses zones humides, qui ont déjà fait l'objet d'une fiche action lors du Contrat Vert et Bleu. En effet, le SISARC a déjà mené une action d'amélioration des connaissances et de propositions d'actions sur des secteurs ciblés. Au total, ce sont 13 secteurs de la Communauté de communes (regroupant souvent plusieurs zones humides) qui ont bénéficié d'amélioration de connaissances et de propositions d'actions. Pour chaque zone, un travail de terrain a été réalisé pour mieux identifier les enjeux et les pressions menaçant ces zones humides, puis des analyses cartographiques et récupération d'informations existantes ont permis de proposer des actions adaptées à chaque secteur.

La durée du CVB n'a pas permis de poursuivre la démarche, c'est-à-dire d'identifier les actions à mettre en œuvre, sur quels endroits, et par quels moyens. Ce sera donc l'objet de cette fiche action

### Descriptif et localisation de l'action

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie réalisée lors du Contrat Vert et Bleu, sur les 13 secteurs de zones humides identifiés prioritaires. A partir des éléments déjà disponibles, sélection et priorisation des secteurs pour la réalisation des actions. Lors de cette analyse, il faudra aussi prendre en compte le cadre de réalisation des travaux, et le mode d'action associé (restauration volontaire, mesure compensatoire (SISARC, collectivités ou pétitionnaire privé). Une fois cette analyse réalisée, et selon les résultats, un travail d'animation foncière pourra être mis en œuvre. En effet, une majorité des travaux proposés nécessitent à minima une maîtrise foncière, et le plus souvent des acquisitions. Une partie de cette fiche sera donc dédiée à cette question foncière, en lien avec l'action « stratégie foncière » de Coeur de Savoie.

### Partenaires

CCCS, CEN, FDPPMA, Communes, ...

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Priorisation des secteurs d'interventions	Mise en œuvre des actions				

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

A ce jour, il n'y a pas de budget estimatif, car les opérations à réaliser sur chaque secteur ne sont pas identifiées. Nous disposons cependant de notices de gestion pour ces secteurs avec des estimations, qu'il conviendra d'affiner selon les actions à réaliser.  
 Les acquisitions nécessaires à la réalisation des travaux sont incluses dans la fiche action n°2.

Pistes de financement :

AERMC, pétitionnaires de mesures compensatoires, ...

## Action n°10 – Gestion et restauration des zones humides gérées par le CEN

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
Maître d'ouvrage : CEN

### Contexte

Le CEN Savoie est gestionnaire des 16 principales zones humides du territoire, dont la plupart sont classées en Natura 2000 et trois en APPB.

Elles sont dominées par des milieux ouverts, dont une partie seulement a pu à ce jour être restaurée et transmise à un entretien agro-environnemental ; celui-ci s'avère impossible lors d'années très pluvieuses, exigeant alors une prestation avec engins spécialisés. Autre frein à la mise en œuvre des plans de gestion, la maîtrise foncière partielle (275 ha sur 2200 ha) empêchant notamment certaines restaurations hydrauliques.

Les zones humides gérées par le CEN touchent 18 communes : Laissaud, Porte-de-Savoie (fusion de Les Marches et Francin), Les Mollettes, Ste Hélène du Lac, St Pierre de Soucy, Coise St Jean Pied Gauthier, Bourgneuf, Chamousset, Betton Bettonet, Châteauneuf, St Pierre d'Albigny, Fréterive, Le Verneil, La Table, Valgelon-La Rochette (fusion de Etable et La Rochette), Le Bourget en Huile, Le Pontet, Montendry.

### Descriptif et localisation de l'action

Dans la continuité de ce qui a été réalisé dans le cadre de la fiche-action 3.2 du CVB Cœur de Savoie de 2019 à 2024, l'action comporte différentes activités complémentaires :

**Travaux d'entretien de milieux humides** : gestion de plantes invasives, entretien mares, entretien lisières, gestion de chablis, abattages préventifs, broyage d'entretien, fauche avec exportation des secteurs non accessibles aux engins agricoles, entretien de clôture, arrachage de ligneux, fermeture d'accès, ... Les actions ci-après ont été chiffrées sur la base du foncier maîtrisé.

**Animation et maîtrise foncière** sur secteurs clés non maîtrisés en complément des précédentes animations foncières (action incluse dans la fiche-action 2b).

**Élaboration de plans de gestion.** 2 sites en sont dépourvus (Pré de Gex et le marais des Marches). Le site de Pré la Chambre est doté d'un plan de gestion provisoire qui méritera d'être complété à moyen terme.

**Sensibilisation** : les réalisations sur ces sites emblématiques permettront par une valorisation appropriée de catalyser la mise en œuvre d'autres actions, sur d'autres sites, par d'autres acteurs des zones humides sur le territoire.

### Localisation des zones humides concernées :

- Combe de Savoie sud :

Prairies humides de Corniolos - Les Marches

Le Marais - Les Marches

Lac St André - Les Marches

Marais de Bondeloge - Chignin, Myans

- Combe de Savoie nord :

Pré Riondet, Boucherance, La Lilette (Bourgneuf/Chamrousset)

Pré la Chambre (Chamrousset)

Marais des Iles, de La Bétaz et de la Sagne (Planaise)

Coise-St-Jean-Pied-Gauthier

Coisin aval - Ste Hélène du Lac, St Pierre de Soucy

Marais de Villaroux - Les Molettes

Pré de Gex – Les Molettes

- Val Gelon :

Tourbière de Montendry-Montgilbert

Marais des Etelles (Etable - ValGelon-La Rochette)

Marais des Berthollet - Pont Sapin (le Bourget en Huile)

Marais du Gelon (le Bourget en Huile)

Marais du Pontet (Le Pontet)

### Partenaires

CCCS, DDT, OFB, SISARC

Pour chaque site ou par groupe de sites, un comité local rassemblant commune, ACCA, DDT, et selon les cas pêcheurs et exploitants agricoles, APN, associations de riverains ... est constitué afin de suivre la mise en œuvre de la gestion. Une information / concertation avec ces acteurs sera menée en fonction des besoins.

### Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Travaux	X	X	X	X	X	X
Plans de gestion		X		X		

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

**Budget Total : 442 000 €**

Travaux d'entretien de milieux humides : 67 000 €/an x 6 ans = 402 000 €

Plans de gestion : 10 à 20 000 €/plan de gestion X 3 plans de gestion = 40 000 €

#### Pistes de financement :

- Reliquat CVB FA 3.2 « Restauration et entretien de zones humides gérées par le CEN »
- SISARC (convention-cadre 2025-2027) – travaux d'entretien
- AERMC/Région AURA - animation foncière et acquisitions zones humides
- Région AURA - animation et contrats Natura 2000

Fonds vert, Département

## Action n°11 – Mise en œuvre d'un plan de cohabitation avec le Castor d'Europe

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
Maître d'ouvrage : SISARC

### Contexte

Au début du 20ème siècle le Castor d'Europe (Castor fiber) avait quasiment disparu du territoire français. Comme sur de nombreux territoires de l'hexagone, depuis une vingtaine d'année un retour progressif de cette espèce est visible sur les cours d'eau de la Combe de Savoie. L'espèce a en effet bénéficié d'un programme de réintroductions important, qui s'est conjugué à une politique de protection et à une amélioration de la qualité écologiques des milieux aquatiques.

Son activité d'ingénierie écologique, notamment de construction des barrages qui modifient les écoulements, a des effets contrastés : elle peut par exemple entraîner une augmentation de la biodiversité aquatique et riparienne, mais elle peut aussi être source d'inondation de terres agricoles ou de zones urbanisées ce qui génère des conflits d'usage.

Sur l'hydrosystème de la Combe de Savoie, sa présence est de plus en plus visible et la mise en œuvre d'un plan de cohabitation a pour but de concilier la présence du castor avec les enjeux locaux. L'objectif est de pouvoir établir et partager une gestion concertée pour :

- Favoriser son installation dans les secteurs où il apporte des bénéfices écologiques ;
- Définir des protocoles d'intervention dans les zones où ses barrages posent des problèmes.

### Descriptif et localisation de l'action

L'action repose sur 4 axes principaux :

#### **1. La connaissance**

Avant de mettre en place des mesures de gestion, il est essentiel d'avoir une connaissance de la présence et de l'activité du castor sur le territoire. Cet inventaire repose sur :

- L'identification des sites occupés : repérage des indices de présence (coupes d'arbres, barrages, huttes, empreintes, excréments).
- La cartographie des sites favorables à la présence du castor et des secteurs sensibles (zones agricoles, infrastructures, urbanisation).

#### **2. L'établissement et le partage de secteurs différenciés afin d'assurer une gestion adaptée**

Il s'agit d'identifier, et de définir en concertation :

- Des zones favorables pour lesquelles les principes d'actions sont :
  - La protection et restauration des habitats naturels propices au castor.
  - La mise en œuvre d'action permettant de favoriser son implantation : plantation d'essences appétentes adaptées
- Des zones sensibles pour lesquelles les principes d'actions sont :
  - La mise en place d'un protocole de gestion des barrages (surveillance, arasement, mise en œuvre de siphons, démantèlement).
  - Réalisation de travaux visant à décourager l'implantation : plantation d'essences peu appétentes, dispositif anti-remontée.

### **3. Le partage d'information et la concertation**

- Concertation et échanges avec les acteurs locaux (profession agricoles, associations environnementales, collectivités, services de l'Etat etc.) ;
- Information du public et animation pédagogique autour de l'espèce ;

### **4. Le suivi et l'évaluation**

Afin de questionner et d'objectiver l'efficacité des actions mises en place, un suivi sera réalisé sur les thèmes :

- Suivi écologique : évolution des populations de castors et des milieux aquatiques associés à sa présence ;
- Suivi des impacts : évaluation des modifications hydrauliques et des risques liés aux barrages et à l'action sur ceux-ci.
- Suivi des mesures de gestion : efficacité des actions mises en place
- Bilans et ajustements : évaluation en concertation avec les partenaires pour adapter le plan de cohabitation.

#### **Partenaires**

CEN, Fédération de pêche, OFB, DDT73, profession agricole, associations environnementales, EPCI, gestionnaires d'infrastructures.

#### **Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

#### **Budget et financements**

##### **Budget estimatif :**

**Budget Total : Environ 150 000 €**

##### **Pistes de financement :**

AERMC

## Action n°12 – Mise en œuvre d'un plan de lutte contre les espèces invasives

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
Maître d'ouvrage : SISARC - CCCS

### Contexte

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont une des premières causes d'érosion de la biodiversité. De plus, certaines d'entre elles ont aussi un impact sur la santé humaine : il est donc essentiel d'agir pour limiter leur propagation, voire les éliminer selon les espèces et possibilités.

La Communauté de communes Cœur de Savoie et le SISARC mènent déjà des actions sur cette thématique, et souhaitent les poursuivre au travers de cette fiche action en co-maîtrise d'ouvrage. En 2017-2018, un état des lieux des plantes invasives sur les cours d'eau, plans d'eau et ZAC du territoire a été réalisé. Suite à cet inventaire, un plan d'action a été proposé, et des actions ont déjà pu être menées : travaux d'élimination en bord de cours d'eau (secteur du Haut-Gelon, Val Coisin), élimination dans les ZAC (secteur d'Arbin, Alp'Arc), sensibilisation. Il reste encore de nombreuses actions à mener, et la collectivité a aussi été sollicitée depuis pour mener une lutte contre des espèces animales invasives (frelon asiatique et moustique tigre notamment).

Une mise à jour de l'état des lieux sur les cours d'eau est en cours de finalisation (porté par le SISARC), et va apporter de nouvelles propositions d'actions. Les actions de sensibilisation et d'élimination sur les autres milieux à enjeux vont aussi se poursuivre, portées par la CCCS.

### Descriptif et localisation de l'action

- Mise en œuvre des actions de gestion des EEE sur les cours d'eau : Suite au retour de la mise à jour de l'état des lieux et du plan d'actions, réalisation des actions proposées. Les résultats de l'étude en cours seront disponibles au premier semestre 2025, et seront donc programmés par la suite, selon les possibilités d'intervention et les budgets alloués.
- Poursuite des actions de lutte dans les zones d'activité, selon les propositions faites dans l'ancien plan d'actions, et selon les nouveaux besoins qui pourraient être identifiés.
- Poursuite des actions de sensibilisation auprès de différents publics : actions à destination des professionnels dans les ZAC (choix des espèces lors des plantations, transports de terre lors des travaux, ...), auprès des habitants, des scolaires, des élus, des agriculteurs, ... Actuellement, des actions de sensibilisation sont menées lors d'évènements déjà organisés, afin de pouvoir mobiliser les habitants sur le sujet : elles seront poursuivies.
- Poursuite de la lutte et de la sensibilisation autour de l'ambroisie, en lien avec les communes, afin de continuer à sensibiliser et lutter contre cette espèce réglementée.
- Développement de la sensibilisation et des actions de lutte sur d'autres espèces invasives. La CCCS s'implique depuis 2 ans dans la lutte contre le frelon asiatique, et est de plus en plus sollicitée sur de nouvelles espèces animales invasives : chenilles processionnaires, moustique tigre, ... L'objectif est de développer ces actions de sensibilisation et de lutte pour ces nouvelles espèces.

Localisation de l'action : Pour les cours d'eau, les secteurs prioritaires seront définis suite aux résultats de l'état des lieux en cours de mise à jour. L'objectif est de poursuivre la lutte dans les

zones ayant un intérêt, où il n'est pas encore trop tard pour agir. Les actions de lutte en zones d'activités se feront sur les ZAC gérées par la CCCS. Les actions de sensibilisation se feront sur l'ensemble du territoire.

### Partenaires

CEN, ARS, FNE, FREDON, communes, CD, ....

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

**Budget Total : Environ 587 500 €**

Travaux d'élimination, déterrage précoce, ... : 550 000 € (MOA SISARC)

Sensibilisation : Temps agent, environ 25 jours par an ->  $250 \times 25 = 37\ 500$  € (MOA CCCS)

#### Pistes de financement :

AERMC, ARS (sensibilisation aux espèces à enjeux pour la santé)

## Action n°13 – Plan d'actions pelouses sèches

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
Maître d'ouvrage : PNR du Massif des bauges

### Contexte

Le CVB porté par la CCCS a permis la définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages, définie dans le cadre du CVB Cœur de Savoie (FA1.1) portée par le CEN Savoie, la CASMB et le PNR du Massif des Bauges. Elle s'est accompagnée d'une stratégie foncière élaborée par le CEN Savoie qui a pu débuter en 2024 sur une première sélection de pelouses de fort intérêt patrimonial.

Parallèlement, le PNR du Massif des Bauges a mené une étude de faisabilité de reconquête pastorale (FA1.3) qui visait deux secteurs en déprise sur les communes de Cruet et St Jean de la Porte. Au regard de la complexité notamment foncière, seul le secteur de Cruet a pu être mis en animation et suivi de travaux de restauration visant la remise en pâturage dans le cadre de prêts à usage à deux exploitants installés sur le secteur. Ce secteur concerne une AFP historique qui ne souhaite pas être dynamisée, la démarche se conduit donc en parallèle avec les propriétaires volontaires.

### Descriptif et localisation de l'action

L'action consiste à mettre en place le plan d'action de la stratégie « pelouses sèches », et notamment :

- Poursuite du porter à connaissance auprès de l'Etat, des EPCI pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme, initier des rencontres pour étudier les processus possibles
- Réaliser une animation foncière complémentaire à celle menée en 2024 en l'étendant aux autres secteurs d'enjeu agro-environnemental fort et moyen, dont certains au sein du périmètre AOC Vins de Savoie et acquérir ou conventionner les parcelles pour lesquelles un accord des propriétaires aura été obtenu
- Poursuivre l'action de reconquête pastorale sur Cruet (extension des îlots de reconquête initiés) et St Jean de la Porte (démarrer l'animation, travaux, remise en pâturage), une vingtaine d'hectares de reconquête sont ciblées sur ce secteur.
- Mener des actions de restauration des pelouses sèches qui ont perdu leur vocation pastorale, et remettre en pâturage les secteurs restaurés :
  - Broyage et arrachage de végétation ligneuse
  - Installation et maintenance de clôtures, installation d'accès ou abreuvoirs
  - Pâturage ou prestation d'éco-pâturage
  - Chantiers bénévoles
- Accompagner techniquement les exploitants à la gestion des pelouses sèches (journée technique, élaboration de notice de gestion hors MAEC) – méthode patur'ajust.
- Entretenir les parcelles non pâturées (maîtrise foncière de petites surfaces dispersées ne permettant pas une gestion pastorale à court terme) et les sites restaurés dans le cadre du CVB (La Générale, Cruet-Ferroux, Les Grandes Vignes Plan ravet, maîtrise foncière 2024-2025)

Des dispositifs et financements complémentaires permettront aussi de suivre les engagements en MAEC des pelouses sèches par le PNR du Massif des Bauges (action inscrite à la stratégie).

Localisation de l'action :

Les opérations se dérouleront sur les secteurs d'enjeu agro-environnemental fort et moyen de la stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages, non animés en 2024.

L'action de reconquête se situe sur St Jean de la Porte (20Ha), et sur Cruet (poursuite de l'accompagnement et de l'extension de l'action à d'autres îlots).

### Partenaires

PNRC, CCCS, CASMB, SEA, Éleveurs locaux ovins-caprins, Communes de St Jean de la Porte et Cruet

### Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Travaux CEN Savoie	(x) Reliquat sub CVB	(x) Reliquat sub CVB	x	x	x	x
Porter à connaissance et rencontres services urbanisme PNRMB	x	x				
Poursuite accompagnement reconquête Cruet PNRMB	x	x	x			
Lancement animation reconquête St Jean de la Porte PNRMB		x	x	x		
Accompagnement technique des agriculteurs (construction 2025, exécution 2026 et suivi 2028) PNRMB	x	x		x		

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

**Budget Total : 173 800 €**

Total CEN : 106 000 €

Total PNR : 67 800 €

Contenu	Nombre	Coût
INV : Travaux rest. et entretien, équipements pastoraux (CEN)	10 Ha	80 000 €
INV : Travaux et équipements pastoraux St jean de la Porte (PNR)	20 Ha	30 000 €

INV : Travaux et équipement Cruet (Poursuite FA reconquête PNR)	10 Ha	15 000 €
	<b>Total INV PNR</b>	<b>45 000 €</b>
	<b>Total INV CEN</b>	<b>80 000 €</b>
FON : Suivi chantiers travaux	40 j (650€ jour CEN)	26 000 €
FON : Porté à connaissance urba (Chargé de mission biodiv/urba PNR)	8 j (250€ jour)	2 000 €
FON : Poursuite de l'action Cruet	15 j (250 € jour PNR)	3 750 €
FON : Lancement St Jean de la Porte	20 j (250 € jour PNR) Presta acc. Pastoral (5j X 600€) Presta CEN presc. / suivi tra. (6j X 600€)	5 000 € 3 000 € 3 600 €
FON : Accompagnement technique exploitation : session formation patur'ajust	5 jours PNR (250€ / j) Presta type Scopela (600€ X 5j) Presta type CEN (600€ X 2j)	1 250 € 3 000 € 1 200 €
	<b>Total FON PNR</b>	<b>22 800 €</b>
	<b>Total FON CEN</b>	<b>26 000 €</b>

#### Pistes de financement :

AàP CD, programme d'actions du PNR

## Action n°14 – Amélioration des habitats en faveur des rapaces nocturnes

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
Maître d'ouvrage : LPO

### Contexte

La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Hibou petit-duc (*Otus scops*) et l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) sont des espèces des milieux agricoles, indicatrices de pratiques extensives et de paysages diversifiés (fonds de vallées, basse à moyenne altitude). Elles ont besoin de vieux arbres à cavités ou de vieux bâtiments pour nicher. Ce sont également de bons auxiliaires de cultures qui se nourrissent de grandes quantités de campagnols et d'insectes (une Chevêche d'Athéna peut consommer plus de 3000 campagnols par an). Espèces protégées non incluses dans un Plan National d'Actions, elles n'en sont pas moins en fort déclin aux échelles régionales et départementales suite à l'urbanisation (destruction des habitats, mortalité routière, obturation des bâtiments) et à l'intensification agricole (régression des prairies naturelles, abandon des vergers à haute tige, remembrements, arasement des haies et des vieux arbres, usage des pesticides).

Soumis à ces pressions, le territoire de Cœur de Savoie constitue un secteur à enjeux pour ces trois espèces qu'il abrite (bastion notamment pour le Petit- duc) et pour lesquelles il devient urgent d'agir. Un plan de conservation spécifique à ces 3 espèces a ainsi été mis en œuvre par la LPO sur 2020-2024 dans le cadre du contrat vert et bleu Cœur de Savoie.

Après une période d'inventaires (2020-2021) qui ont permis d'actualiser les connaissances sur la répartition de ces 3 rapaces menacés au sein de Cœur de Savoie, des actions sur le terrain ont été initiées dès 2022 pour renforcer la capacité d'accueil des terres agricoles en leur faveur. En plus d'un rappel sur l'importance de préserver les éléments structurants du paysage existants (haies, arbres isolés...) par le biais d'articles dans les bulletins municipaux, les agriculteurs, les collectivités et les particuliers ont été incités à planter des haies, des arbres fruitiers haute tige ou à poser des nichoirs, financés à hauteur de 80% par la Région dans le cadre de ce plan de conservation.

Sur la période 2022-2024, ce sont 338 m de haies, 26 arbres fruitiers haute tige plantés et 24 nichoirs posés (8 pour l'Effraie, 10 pour la Chevêche, 6 pour le Petit-Duc) sur différentes communes (Saint-Pierre de Soucy, Planaise, Villaroux, Cruet, Châteauneuf, la Table, Sainte-Hélène du Lac, Détrier, Apremont, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier). La pose de nichoirs se poursuivra début 2025 sur La Croix de la Rochette, Arvillard, Laissaud, Saint-Pierre de Soucy.

### Descriptif et localisation de l'action

Il s'agit ici de poursuivre le plan d'actions en faveur de ces 3 rapaces nocturnes menacés, avec la plantation de haies, d'arbres fruitiers haute tige et la pose de nichoirs sur le territoire Cœur de Savoie auprès des agriculteurs, des collectivités ou des particuliers volontaires.

Un suivi des nichoirs posés pour évaluer leur taux d'occupation est également intégré à l'action.

### Partenaires

CCCS, Communes, ADABIO

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X				

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

**Budget Total : 31 207 €**

Investissement (achats de plants, nichoirs, matériel divers, ...) : **12 307 €**

10 256 € (subvention à 80% par la Région via un reliquat du CVB)

2 051 € de reste à charge

Fonctionnement : **18 900 €**

Temps agent : 6 930 €/an, 13 860 €/ 2 ans (11j de temps agent par an pour l'animation foncière pour la recherche de volontaires, la mise en œuvre et suivi des actions, la gestion administrative, ...). Suivi des nichoirs à hauteur de 4j/an : 2 520€ / an, 5 040 € pour 2 ans. 18 900 € au total.

#### Pistes de financement :

CCCS, OFB, Fondation Nature et Découverte, ...

## Action n°15 – Préservation de la trame de forêts matures sur le territoire du PNR du massif des bauges

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
 Maître d'ouvrage : PNR du massif des bauges

### Contexte

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges développe avec de nombreux partenaires (INRAE, LPO AURA...) depuis plus de 10 ans des actions de connaissance et de préservation de la trame des forêts matures. Il vient d'achever en 2023 un programme POIA inter-PNR notamment avec le PNR de Chartreuse visant à cartographier les forêts matures par modélisation sur son territoire. Suite à ce travail, il a établi en concertation avec les acteurs forestiers locaux en 2024 un programme d'action.

### Descriptif et localisation de l'action

Mise en œuvre du plan d'action sur le territoire de Cœur de Savoie (cf dernière page – extrait des actions de la stratégie). A noter qu'une partie des actions de ce plan va se mener à l'échelle du massif de manière mutualisée. Il s'agira donc de cibler des actions spécifiques au territoire de cœur de Savoie.

Il s'agira notamment de :

- Porté à connaissance auprès des gestionnaires privés et publics, des enjeux de la trame de forêts matures
- Cibler des secteurs de production dans lesquels renforcer le maillage d'îlots ou d'arbres par une animation auprès des propriétaires – poursuite des stages portés par la CASMB auprès des propriétaires privés (marquage arbres bios).
- Test d'un dispositif d'incitation financière pour rémunérer le manque à gagner
- Selon vulnérabilité au risque incendie, test d'itinéraires sylvicoles visant à concilier préservation des forêts matures et biodiversité associée
- Contribuer aux outils de sensibilisation et les diffuser en local
- A étudier selon pertinence un sylvo-trophée sur le territoire

L'action se déroulera sur les secteurs de forêts matures du périmètre du PNR du massif des bauges sur le territoire de Cœur de Savoie.

### Partenaires

Service forestier CASMB, CNPF, ONF, Communes, COFOR, CCCS, CEN (articulation Sylvae)

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

**Budget et financements****Budget estimatif :****Budget Total : 22 850 €**

15 000 € en investissement, 7 850 € en fonctionnement

Description	Détails coût	Total
INV : Dispositif financier pour rémunérer le manque à gagner	A définir, 75€/arbre ? Objectif de 200 arbres ?	15 000 €
FON : porté à connaissances	8 j à 250 € / j	2 000 €
FON : Travail d'identification des secteurs à cibler pour l'animation	5 j à 250 € / j	1 250 €
FON : Stage de marquage chez les propriétaires privés	4 mois à 650 € / mois	2 600 €
FON : test itinéraire sylvicole avec l'ONF	Prestation ONF	2 000 €

**Pistes de financement :**

Aucune

## Action n°16 – Mise en œuvre du plan d’actions « corridor bauges – chartreuse »

Domaine d’intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
 Maître d’ouvrage : CCCS

### Contexte

Le Contrat Vert et Bleu a permis d’améliorer la connaissance sur de nombreuses thématiques et secteur, et notamment sur le corridor Bauges-Chartreuse. Identifié au SRCE puis au SRADDET et situé sur la commune de Porte-de-Savoie, ce corridor est un des derniers (si ce n’est le dernier) encore fonctionnel bien que menacé entre le massif des Bauges et de la Chartreuse. Une action d’amélioration des connaissances de sa fonctionnalité et de définition d’actions à mettre en œuvre sur le secteur a été réalisée dans le cadre du CVB. Si certaines d’entre elles ont pu débuter, d’autres sont à poursuivre ou à lancer. De plus, des dynamiques locales telles que des plantations d’arbres, arbustes locaux dans les vignes ont été réalisées, et ces actions sont à encourager sur le secteur.

### Descriptif et localisation de l’action

Il s’agira de mettre en œuvre les opérations identifiées dans le plan d’actions réalisé durant le CVB, sur les communes de Porte-de-Savoie, Chignin et Montmélian.

- Préservation des milieux forestiers, ouverts et semi ouverts, et amélioration des pratiques : Animation foncière sur les secteurs à enjeux, mise en œuvre de conventions de gestion (lien avec les fiches stratégies foncières)
- Restauration de structures paysagères fonctionnelles pour le déplacement des espèces : plantation de haies, installation de milieux agropastoraux extensifs (lien avec l’action marathon de la biodiversité et rapaces nocturnes)
- Amélioration des connaissances : suivi naturaliste des boisements, valorisation des données

### Partenaires

Communes, PNR, CEN, LPO, FDC, ONF, SISARC

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

### Budget et financements

Budget estimatif :

**Budget Total : 6 000 €**

Temps agent pour la mise en œuvre des actions : environ 4j par an, à 250 € / jour : 1 000 € par an donc 6 000 € au total.

Pistes de financement :

Aucune

## Action n°17 – Mise en œuvre d'un marathon de la biodiversité

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
Maître d'ouvrage : CCCS

### Contexte

La thématique des infrastructures agroécologiques et de leur intérêt pour la biodiversité a déjà été abordée dans le contrat vert et bleu, mais des actions sont à poursuivre sur le sujet. C'est pour cela que la Communauté de communes Cœur de Savoie souhaite candidater au programme "Marathon de la biodiversité" proposé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). Cet outil permet de mener des actions de restauration et/ou de création d'un réseau de mares et de haies sur un territoire, permettant d'améliorer la fonctionnalité des trames vertes et bleues.

Cet enjeu de préservation et de restauration des continuités écologiques étant essentiel, il paraît judicieux de mettre en œuvre ce projet sur le territoire, en lien avec les partenaires.

### Descriptif et localisation de l'action

La Communauté de communes organisera l'action en plusieurs phases : une première de détermination de la trame turquoise sur le territoire, une seconde pour candidater au programme Marathon de la biodiversité auprès de l'AERMC, et une dernière, si la candidature est retenue, afin de mettre en œuvre le programme. L'ensemble de l'action sera réalisé avec les partenaires, qui seront impliquées à leur échelle : plantations, appui technique, sensibilisation, ...

- 1- Détermination de la trame turquoise et des objectifs du marathon : Avant de candidater, il est essentiel de définir la trame turquoise du territoire, avec l'aide de partenaires techniques, et des données déjà disponibles. Un groupe de travail sera organisé, et permettra de définir précisément cette trame, pour ensuite s'appuyer dessus dans la définition des secteurs d'intervention pour la mise en œuvre du marathon. En parallèle, il faudra aussi déterminer l'objectif de plantation et de création de mares du marathon (nombre de km de haies et de mares). En effet, il est essentiel de fixer des objectifs de réalisation en adéquation avec le territoire pour pouvoir mener à bien le programme. Ce travail pourra être réalisé avec l'aide de Mission haies, qui peut accompagner les territoires à dimensionner le projet. Une fois ce travail fait, une candidature pourra être déposée à l'Agence de l'eau.
- 2- Candidature à l'Appel à projets : Une fois la première phase réalisée, une candidature sera déposée auprès de l'Agence de l'eau. Cette candidature interviendra fin 2025 ou début 2026, selon les dates de candidature à l'appel à projet.
- 3- Mise en œuvre du marathon de la biodiversité : Une fois la candidature retenue, la mise en œuvre du marathon pourra débuter, en lien avec les partenaires du projet. Les travaux de plantations de haies et de création de mares se feront sur les secteurs identifiés comme prioritaires, et lien avec les structures souhaitant s'impliquer dans la démarche : agriculteurs, communes, associations, écoles, ....

L'action se déroulera sur les secteurs du territoire qui auront été déterminés comme prioritaires dans la définition de la trame turquoise à l'étape 1 de cette action.

## Partenaires

AERMC, CASMB, CEN, FNE, SISARC, LPO, Mission Haies, communes, agriculteurs, ...

## Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Phase 1 : Définition de la trame turquoise et des objectifs chiffrés du marathon	Phase 2/3 : Candidature à l'appel à projets et début de mise en œuvre si réponse positive	Phase 3 : Mise en œuvre du marathon		X	X

## Budget et financements

### Budget estimatif :

**Budget Total : 306 000 €**

Temps agent d'animation : Estimation d'environ 0.2 ETP par an (1 ETP = 45 000€ / an environ)

Travaux de plantation : Estimation sur la base de 15€/ml : 15 000€ pour 1 km

Travaux de création de mares : Estimation sur la base de 3000€ / mare

Pour un objectif de 15km de haies et 15 mares (ce qui semble adapté pour la CCCS, mais à ajuster en 2025)

Temps agent : 9000€ / an -> 36 000 € pour 4 ans

Plantations : 15 000€ / km -> 225 000 € pour 15 km

Création de mares : 3 000€ / mare -> 45 000€ pour 15 mares

### Pistes de financement :

AERMC jusqu'à 70%

## Action n°18 – Réouverture d'alpages en faveur du tétras-lyre

Domaine d'intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
Maître d'ouvrage : FDC

### Contexte

L'objectif de l'action est de favoriser le tétras-lyre dans un contexte de déprise pastorale des alpages de Belledonne. Les pratiques pastorales induisent la fermeture de certains secteurs plus marginaux pour le pâturage, entraînant une perte de qualité d'habitat pour le tétras-lyre, espèce de milieux semi ouverts.

Les communes de Belledonne et les groupements pastoraux essayent de lutter contre cet enrichissement en organisant des actions de coupes et de broyages divers. Les ACCA et la FDC s'associent à cette démarche en participant à des actions de broyage.

### Descriptif et localisation de l'action

Intervenir sur les alpages du Verneil et de Val Pelouse en réalisant des travaux complémentaires ciblés sur des habitats tétras-lyre par le biais de broyages à l'aide de pelle araignée.

Réaliser un comptage de printemps pour tenter d'évaluer ces actions.

### Partenaires

Communes, groupements pastoraux, ACCA

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X		X		

### Budget et financements

Budget estimatif :

**Budget Total : 36 000 €**

Estimation d'un montant de 18 000€ pour la réouverture de chaque alpage.

### Pistes de financement :

Contrats Pluriannuels d'Objectifs CPO avec la région AuRA

## Action n°19 – Suivi et mise en œuvre du programme d’actions du lac Saint Clair

Domaine d’intervention : Travaux de gestion et restauration des milieux et continuités écologiques  
Maître d’ouvrage : Bien Vivre en Val Gelon

### Contexte

Après la définition d’un plan d’action permettant de concilier tous les usages autour du lac St Clair, l’association Bien Vivre en Val Gelon souhaite poursuivre son implication dans ce plan, en participant à la mise en œuvre des actions préconisées.

### Descriptif et localisation de l’action

- Poursuivre le suivi du niveau d’eau du lac
- Suivi de la ponte sur les mares aux alentours du lac et soutien à la LPO pour la végétalisation et la clôture des mares existantes
- Continuer les actions préconisées par le plan de gestion du lac : sensibilisation, animation locale
- Plantation de haies arbustives sur les corridors de migration des amphibiens pour faciliter leur accès au lac.
- Mettre en place des actions de protection de la population de crapelets aux abords du lac.

L’action se déroulera à proximité immédiate du lac St clair, sur la commune de Détrier.

### Partenaires

Communes, CCCS, CEN, LPO, AAPPMA, ...

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

**Budget Total : 3 000 €**

Le montant estimé correspond à du temps agent (100 heures environ)

#### Pistes de financement :

Convention pluriannuelle CCCS-BVVG

## Action n°20 – Sensibilisation des élus et techniciens

Domaine d'intervention : Sensibilisation et accompagnement des acteurs

Maître d'ouvrage : CCCS

### Contexte

La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et aux milieux naturels est essentielle lors de la mise en œuvre des politiques publiques. Pour cela, il est essentiel de mieux connaître les enjeux du territoire, les possibilités d'intervention, mais aussi les interactions entre la biodiversité et les autres politiques publiques.

Afin d'accompagner au mieux les collectivités, aussi bien élus que techniciens des communes, il paraît important de pouvoir les sensibiliser aux grands enjeux et aux enjeux locaux. L'intégration de l'adaptation des territoires aux changements climatiques, totalement liée aux questions de biodiversité, sera aussi à prendre en compte.

Des actions de ce type ont déjà été organisées durant le CVB, et seront à poursuivre. Suite aux élections municipales, les actions de formation / sensibilisation seront adaptées, pour faire connaître les enjeux aux nouveaux élus, et adapter les contenus selon leurs attentes.

### Descriptif et localisation de l'action

Cette action visera à organiser différents types de sensibilisation / formation auprès des élus : retours d'expériences d'autres collectivités, interventions de partenaires sur une thématique précise, sortie de terrain, visite de sites, ... Les thématiques ciblées seront à affiner, mais certaines peuvent déjà se pressentir : la revégétalisation / désimperméabilisation, les notions générales de Trame verte et bleue, les espèces invasives végétales et animales, l'adaptation aux changements climatiques, ... Suivant les thématiques abordées, ces temps d'échanges seront animés par des agents de Cœur de Savoie, des prestataires ou des partenaires du CVB.

Des premiers temps de sensibilisation pourront avoir lieu fin 2025, notamment sous la forme de retours d'expériences d'actions réalisées durant le CVB. Après les élections municipales en 2026, ces rencontres pourront se dérouler plus fréquemment, et sous différents formats. Il sera essentiel de pouvoir échanger avec les communes sur les modalités d'organisation, afin de correspondre aux besoins des élus et techniciens.

### Partenaires

CEN, CAUE, PNR, ...

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 rencontre en fin d'année	2 sessions après élections	3 rencontres	3 rencontres	3 rencontres	3 rencontres

## Budget et financements

### Budget estimatif :

**Budget Total : 12 000 €**

Prestation d'environ 800€ par rencontre : 15 sessions au total : 12 000 €

### Pistes de financement :

Alcotra ?

## Action n°21 – Sensibilisation des scolaires et du grand public

Domaine d'intervention : Sensibilisation et accompagnement des acteurs

Maître d'ouvrage : CCCS

### Contexte

La sensibilisation du grand public à la biodiversité est un enjeu essentiel, afin de mieux faire connaître cette thématique, et expliquer comment la préserver. Durant le contrat vert et bleu, des actions ont déjà été menées auprès du grand public et des élèves du territoire.

Pour les classes, des cycles d'intervention ont lieu chaque année avec les écoles volontaires. Chaque classe bénéficie de 4 interventions d'une demi-journée, sur une thématique précise : les corridors biologiques, la forêt, les pollinisateurs, .... Les interventions avaient lieu en classes et sur le terrain. Pour le grand public, des sorties nature étaient organisées chaque année, et animées par différents prestataires, sur différents lieux du territoire. C'est environ une dizaine d'animations réalisées chaque année, entre mars et octobre. Une journée spécifique « biodiversité » a eu lieu pendant trois années, mais la difficulté à mobiliser les habitants nous a amené à ne plus organiser cet évènement. Cependant, la présence du service environnement lors de manifestations organisées par des partenaires paraît plus judicieuse pour sensibiliser les habitants.

### Descriptif et localisation de l'action

L'action se décompose en trois parties : la sensibilisation des écoliers, celle des enfants dans les centres de loisirs et la sensibilisation du grand public.

#### **Sensibilisation des scolaires :**

L'objectif sera d'intervenir dans 8 classes chaque année, en proposant un cycle en 3 temps pour chacune d'entre-elles. Une première demi-journée aura lieu dans la classe pour présenter la thématique, une seconde aura lieu sur le terrain, et une dernière en classe pour revenir sur la sortie. Les thématiques précises seront à définir avec les enseignants, mais seront toujours en lien avec la question de nature et biodiversité. Les enfants seront aussi sensibilisés aux problématiques des espèces à risque pour la santé lors de ces interventions, ou spécifiquement : moustique tigre, ambroisie, chenilles processionnaire, tiques, ....

#### **Sensibilisation des enfants dans les centres de loisirs et espaces jeunes :**

En lien avec le service enfance, des animations seront organisées dans les centres de loisirs, les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires. Elles seront animées par des prestataires, sur une thématique ciblée, en lien avec la biodiversité. La Communauté de communes gère 4 centres de loisirs, où seront organisées 5 animations dans chaque, pour un total de 20 animations.

Le même type d'animation pourra être proposé dans les espaces jeunes (3 sur le territoire), afin que l'ensemble des enfants puissent bénéficier de cette sensibilisation.

#### **Sensibilisation du grand public :**

L'organisation de sorties nature sur le territoire sera poursuivie, avec un programme d'une dizaine de sorties annuelles. Les thématiques, les intervenants et les lieux seront variés, afin de toucher le plus de personnes possibles. Des animations pourront aussi être organisées en lien avec l'office de tourisme, pour sensibiliser les visiteurs lors de la période estivale. Par ailleurs, des animations

ponctuelles pourront avoir lieu en lien avec les communes, selon leurs besoins et les possibilités du service. Des temps de sensibilisation aux espèces à risque pourront aussi avoir lieu, durant les animations organisées, ou spécifiquement sur ce thème.

A titre d'exemples, des sorties ont déjà pu être organisées les années précédentes sur ces thématiques : les papillons de nuit, champignons et lichens, mares, pelouses sèches, forêt, ...

Même si les thématiques seront à définir ultérieurement, une attention sera portée à prévoir un temps de sensibilisation à la question des espèces invasives lors des animations. En effet, la collectivité souhaite développer la thématique, et a fait le constat de la difficulté à mobiliser sur le sujet. Il paraît donc judicieux de pouvoir intégrer à ces moments un petit temps (quelques minutes) pour aborder une espèce invasive en lien avec la thématique. Par exemple, si la thématique est la forêt, la problématique des chenilles processionnaires du pin / du chêne pourra être abordée. Les espèces ciblées comme à enjeu sont notamment celles ayant un impact sur la santé humaine (tiques, ambroisie, moustique tigre, ...), mais aussi les plantes invasives (renouées, raisin d'Amérique, Laurier cerise, ...).

L'action se déroulera sur l'ensemble du territoire.

### Partenaires

FNE, Montagne Nature et Hommes, animateurs nature du territoire, ...

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

**Budget Total : 143 700 €**

#### **Animations scolaires :**

Dépenses estimées d'environ 1000 € par classe (3 demi-journées d'intervention + 1 journée de préparation en amont).

**12 000 € pour l'ensemble**

#### **Animations en ALSH :**

Environ 250€ par animation + 4 jours de préparation (1 par centre, à 600€ l'un)

Pour un centre de loisir :  $250\text{€} \times 5 + 600 = 1\,850\text{€}$

Pour l'ensemble des centres :  $1850\text{€} \times 4 = 7\,400\text{€}$

#### **Animations en espaces jeunes :**

Environ 250€ par animation + 3 jours de préparation (1 par centre, à 600€ l'un)

Pour un centre de loisir :  $250\text{€} \times 5 + 600 = 1\,850\text{€}$

Pour l'ensemble des centres :  $1850\text{€} \times 3 = 5\,550\text{€}$

**Animations grand public :**

Environ 300 € par animation -> Coût total de **3 000€**

**Au total : 8 000 + 3 000 + 7 400 + 5 550 = 23 950 € / an**

**Pistes de financement :**

AMI santé-environnement de l'ARS

## Action n°22 – Sensibilisation des habitants via le programme « Printemps des rivières »

Domaine d'intervention : Sensibilisation et accompagnement des acteurs

Maître d'ouvrage : FNE

### Contexte

Les rivières structurent notre paysage, contribuent à notre économie, arrosent nos cultures, guident nos promenades, etc. Elles constituent également des milieux de vie pour de nombreuses espèces aquatiques ou terrestres. Mais elles souffrent également beaucoup des activités humaines : pollution, artificialisation des sols, disparition des zones humides, perte de la biodiversité, dérèglement climatique ...

Ces milieux sont aujourd'hui souvent mal connus et davantage perçus comme sources de danger (risque inondation). Il est nécessaire de recréer du lien entre habitants et rivières pour développer un attachement à ces milieux et les inciter à participer à leur préservation.

### Descriptif et localisation de l'action

Le « **Printemps des rivières** » est un évènement ayant pour but de faire (re)découvrir les rivières de notre territoire, en évoquant leur richesse, leurs fonctions mais aussi leurs fragilités.

Il se compose d'un programme de sorties nature (deux à trois par an), à destination première des habitants de Cœur de Savoie, centrées sur des cours d'eau du territoire ainsi que de la rédaction d'un livret pédagogique concernant les cours d'eau ayant fait l'objet des sorties..

Les sorties permettent de découvrir les particularités des cours d'eau du territoire : histoire, milieux et espèces emblématiques, fonctionnalités, activités humaines associées, pressions, etc. Elles sont généralement l'occasion de mettre en lumière les actions de préservation ou de restauration des milieux en lien avec les acteurs du territoire (syndicat GEMAPI, AAPMMA, associations locales...). Les cours d'eau ciblés seront prioritairement ceux ayant fait l'objet d'actions réalisées dans le cadre du CVB (Bondeloge, Nant Pichut, Bialle, Gargot).

Les livrets pédagogiques et illustrés « Printemps des Rivières » qui découlent de l'évènement s'attachent à présenter chacun un cours d'eau du territoire. Ils abordent les relations souvent anciennes entre Hommes et rivière, la richesse écologique de ces milieux mais aussi les diverses atteintes qui les fragilisent. L'objectif est donc de faire connaître ces fragiles écosystèmes pour pouvoir mieux les protéger.

Pour 2025, nous proposons de réaliser deux sorties :

Une sur le ruisseau de Bondeloge sur la commune de Porte-de-Savoie. Elle aura pour objet de présenter les actions de renaturation mise en œuvre sur le Bondeloge aval avec la création d'une passe à poissons, et de découvrir la biodiversité du site.

Une sur la Bialle sur les communes de Saint-Pierre-d'Albigny et de Châteauneuf. Elle permettra de découvrir les travaux de restauration réalisés par l'AAPPMA des pêcheurs Chambériens ainsi que les enjeux écologiques ayant conduit à son classement en APPB.

Un livret pédagogique sera rédigé pour chacun de ces cours d'eau en collectant des données disponibles en ligne et en contactant les acteurs locaux.

## Partenaires

Communautés de Communes Cœur de Savoie

Partenaires potentiels : SISARC, AAPPMA, Fédération pêche, Bien vivre en Val Gelon, ...

## Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	?	?	?

## Budget et financements

### Budget estimatif :

**Budget Total : 21 880 €**

Budget 2025 : 6 380 € pour les sorties + 500 € pour l'impression des livrets

Budget annuel par la suite : environ 7 500 € (500 € pour l'impression, 7 000 € pour la préparation et réalisation de 2 à 3 sorties).

### Pistes de financement :

Financement par l'AERMC assuré à 70% jusqu'en 2027.

## Action n°23 – Amélioration et sensibilisation sur la Trame noire

Domaine d'intervention : Sensibilisation et accompagnement des acteurs

Maître d'ouvrage : FNE

### Contexte

La crise énergétique que nous vivons a fini de convaincre les collectivités encore hésitantes d'éteindre leur éclairage public en cœur de nuit. C'est une bonne nouvelle pour l'environnement puisque le premier geste efficace pour réduire la pollution lumineuse est d'éteindre l'éclairage lorsqu'il n'est plus utile. Pourtant il reste encore un chemin à parcourir pour atteindre la sobriété énergétique et lumineuse nécessaire à la préservation de la biodiversité et de la santé humaine. Sur le territoire de Cœur de Savoie, il est estimé que 70 % des communes pratique l'extinction.

En premier lieu, il s'agit, pour les communes, de faire les bons choix lorsqu'elles éclairent. Car si en éteignant, on arrête la pollution lumineuse en deuxième partie de nuit, les impacts persistent en première partie au moment où les espèces (humains compris) ont leur maximum d'activités. Avec les avancées technologiques apportées par la LED, les bons choix techniques sont à faire pour ne pas générer un surplus de pollution lorsque l'on rénove par exemple. Ces choix seront ceux des 30 prochaines années (durée moyenne d'une installation lumineuse).

En deuxième lieu, lorsqu'une commune éteint, il reste de nombreuses sources de lumière encore allumées. Il s'agit de l'éclairage des privés (entreprises, particuliers, etc.). L'arrêté de 2018 fixe des prescriptions en matière de temporalité (quand éteindre ?) et de modalité d'éclairage (comment éclairer ?), que ce soit pour les publics ou les privés. Si du côté des collectivités, les fabricants proposent des équipements conformes à la loi, l'éclairage privé lui, n'est pas logé à la même enseigne. On constate sur le terrain de nombreux équipements lumineux récents sur les bâtiments, dans les copropriétés, non conformes et polluants mais disponibles sur le marché. De plus, depuis 2013 déjà, l'éclairage des enseignes et vitrines est encadré par la loi mais... peu appliqué. Un rapport de l'Office Français de la Biodiversité montre que les éclaireurs privés représentent le prochain enjeu en matière de réduction des nuisances. On estime qu'il peut représenter jusqu'à 50% de la pollution lumineuse d'une ville.

### Descriptif et localisation de l'action

#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Réalisation d'un diagnostic lumière & biodiversité des communes volontaires ayant un projet de rénovation en cours (10 communes) :

- Croisement des enjeux biodiversité et éclairage
- Préconisations en termes de temporalité, utilité, température de couleurs, intensité, orientation, proximité de milieux naturels et milieux aquatiques, etc.
- Assistance pour la rédaction du cahier des charges techniques pour l'ouverture d'un marché public et/ou assistance pour le choix des nouveaux équipements

Webinaire à destination des 31 communes restantes (élus et techniciens en charge de l'éclairage public) pour les former aux bonnes pratiques et à la réglementation (avec un point particulier sur les lampadaires boules / éclairage direct des cours d'eau / réorientation de projecteurs, etc). Diffusion d'un cahier de recommandations auprès des 41 communes.

## ÉCLAIRAGE PRIVÉ : Les entreprises

### 1. ENCOURAGER LES COLLECTIVITÉS À AGIR

Améliorer la capacité et la motivation des collectivités à agir sur l'éclairage nocturne des entreprises (respect de la réglementation concernant l'extinction). Faire connaître aux collectivités l'état de l'éclairage privé nocturne de leur territoire et mesurer les effets de la sensibilisation réalisée.

- **WEBINAIRE** « Éclairage nocturne des entreprises : comment la collectivité peut-elle agir ? » \*. Formation simple et didactique des élus et services techniques. Présentation de l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier : boîte à outils\* + diagnostic.
- **RENCONTRE** des communes volontaires suite à la formation. Présentation et distribution de la boîte à outils\* leur permettant de communiquer avec les entreprises de façon impactante et non conflictuelle. Planification de la stratégie d'action (communication et diagnostic nocturne).
- **DIAGNOSTIC NOCTURNE** des entreprises dont les installations ne sont pas éteintes la nuit. Un passage « avant » l'action de la commune et un passage « après » pour mesurer l'efficacité de l'action de sensibilisation.

### 2. S'ASSOCIER AUX ACTIONS DE LA CCI

Donner les moyens d'agir à la Chambre de Commerce et d'Industrie afin d'apporter des solutions personnalisées et concrètes aux entreprises.

- **INTÉGRATION** d'un diagnostic « Votre éclairage et son impact : diagnostic personnalisé et solutions » dans leurs offres d'accompagnement « démarche environnementale » déjà existantes (gratuité pour les entreprises de Cœur de Savoie).

### 3. RESPONSABILISER LES DISTRIBUTEURS

Sensibilisation des distributeurs pour un retrait des marchandises non-conformes à la réglementation des rayons.

- **SENSIBILISATION** des responsables des enseignes présentes sur le territoire : courrier au siège de l'enseigne + rencontre des responsables de magasin localement.
- **VALORISATION** des initiatives positives sur notre site web sentinelles de la nature.
- **ACCOMPAGNEMENT** pour la création d'un panneau d'information pour les clients expliquant le choix responsable de l'enseigne ou développement d'une signalétique indiquant aux consommateurs quels bons choix faire.

### 4. ENCOURAGER LES ENTREPRISES À LA SOBRIÉTÉ LUMINEUSE

Donner les moyens d'agir aux responsables d'entreprises pour s'orienter vers la sobriété énergétique et lumineuse.

- **SENSIBILISER** les entreprises sur les impacts de la pollution lumineuse, la réglementation et les bonnes pratiques. Rencontre des associations de commerçants pour diffuser l'information.
- **ACCOMPAGNER** les entreprises par la réalisation d'un **DIAGNOSTIC TECHNIQUE** de leurs installations. Restitution du diagnostic avec propositions de solutions à mettre en place pour améliorer leur éclairage. Suivi de leur mise en application.
- **SIGNATURE** d'une charte assurant l'engagement de la mise en œuvre décidée par l'entreprise et son suivi. **VALORISATION** de cet engagement via le site sentinelles de la nature et un sticker du type « entreprise fermée / éclairage éteint ».

## ÉCLAIRAGE PRIVÉ : Les particuliers

### 1. ENCOURAGER LES COLLECTIVITÉS À AGIR

Donner aux collectivités les moyens d'agir en formant les techniciens en charge de la délivrance des permis de construire et lors des déclarations de travaux des particuliers.

- **FORMATION** des techniciens en charge de la délivrance de permis de construire et des déclarations de travaux, qu'ils soient pour la construction d'une habitation nouvelle, d'un bâtiment professionnel (immeuble, entreprise), d'un agrandissement, de la création d'une piscine, abri de piscine, garage, cabane etc.
- **CAMPAGNE D'INFORMATION** dans les communes ou communautés de communes volontaires, via leurs outils de communication habituels (bulletin municipal, réseaux sociaux, etc) notamment au printemps-été.
- **SENSIBILISATION** des comités de quartiers à la problématique et invitation à organiser un atelier chez un habitant et une déambulation nocturne.

### 2. FORMER LES SYNDIC ET BAILLEURS SOCIAUX

Donner aux syndics et aux bailleurs sociaux les moyens d'agir, rénover et modifier leurs installations.

- **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE** Pour les syndic et bailleurs : diagnostic nocturne de la copropriété et présentation en assemblée générale organisée par le syndic. Pour les bailleurs sociaux : accompagnement technique sur les projets immobiliers en cours de construction (vérification ou proposition technique de l'éclairage extérieur).

### 3. DONNER AUX CITOYENS LES MOYENS D'AGIR

Donner les clés aux particuliers pour atteindre la sobriété énergétique et lumineuse.

- **ORGANISATION D'ATELIER** dans le jardin d'un habitant volontaire pour sensibiliser à la pollution lumineuse et faire une démonstration des équipements conformes et non impactants, et des bonnes pratiques (n'éclairer que si c'est nécessaire, détection de présence ou pas, etc)
- **DIAGNOSTIC NOCTURNE** des quartiers volontaires. Déambulation nocturne avec les habitants d'un quartier et sur invitation de leur comité de quartier. Diagnostic des installations individuelles (avec un spectrophotomètre) et propositions de solutions.
- **REMISE D'UN GUIDE PRATIQUE\*** pour bien choisir son éclairage et pour connaître les bonnes applications à mettre en place chez soi.

*\* Ces outils (webinaire / boîte à outils/guide) sont issus du projet en cours sur les corridors Bauges-Chartreuse et Bauges-Epine : « La sobriété lumineuse dans les corridors écologiques : quand les privés s'en mêlent » soutenu par le Fonds vert de 2024 à 2026. Ils seront mis à disposition dans ce projet.*

Localisation :

Pour l'éclairage public : Les 10 communes prioritaires sont celles qui ont un projet de rénovation de l'éclairage en cours ou programmé.

Pour l'éclairage des entreprises : Les communes sur lesquelles une ZAC est présente seront prioritaires. Toutes les ZAC sont ciblées par ce projet, avec une priorité donnée à celles impactant directement les corridors biologiques :

- Alpespace (corridor Belledonne Chartreuse)

- Bourg, Vinouva, Caronnière, Arbin, Peyrouse, Héron, Goanna Gare, Iles du Pont (corridor Bauges-Belledonne)
- Crouza, Plan Cumin (corridor Bauges- Chartreuse)

Pour l'éclairage des privés : Les communes les plus densément peuplées et pratiquant l'extinction en cœur de nuit seront prioritaires.

### Partenaires

Communauté de communes Coeur de Savoie, Communes du territoire, PNR Bauges, Chambre de Commerces et d'Industrie de Savoie, SDES

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	X	X	X	X

### Budget et financements

#### Budget estimatif :

**Budget Total : 180 000 €**

Budget estimatif d'environ 30 000 € par an

#### Pistes de financement :

Fond vert

## Action n°24 – Développer l'usage des semences locales dans le cadre de travaux de renaturation et revégétalisation

Domaine d'intervention : Sensibilisation et accompagnement des acteurs

Maître d'ouvrage : CEN

### Contexte

La loi européenne sur la restauration de la nature du 17 juin 2024 prévoit la restauration d'au moins 30% des habitats en mauvais état d'ici 2030, puis 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050 (forêts, prairies, zones humides, rivières, lacs et fonds coralliens). La priorité est donnée aux sites Natura 2000 jusqu'en 2030.

Des dispositions particulières s'appliquent aux écosystèmes agricoles. Pour améliorer la biodiversité de ces milieux, les pays de l'UE devront progresser dans deux des trois indicateurs ciblés (indice papillons de prairies, part de terre agricole présentant des particularités topographiques à haute diversité, stock de carbone). Cette obligation de restauration est intégrée aux autorisations de travaux ayant un impact sur des habitats naturels.

En Savoie, de nombreux aménagements impliquent des travaux de revégétalisation à vocation écologique. L'utilisation de semences est alors une composante majeure pour la remise en état après travaux. Dans la plupart des cas, ces semences appartiennent à des mélanges cultivés et sélectionnés, composés d'espèces inscrites au catalogue officiel des variétés. Ces semences ne sont pas forcément adaptées aux enjeux écologiques des sites sur lesquels elles sont implantées.

Les recherches sur l'écologie de la restauration montrent à quel point les espèces exogènes peuvent ne pas être adaptées aux habitats dans lesquels elles sont introduites. Elles peuvent présenter un risque d'hybridation ou de compétition avec la flore locale, et même perturber les interactions avec d'autres organismes, en premier lieu les insectes pollinisateurs. Les semences d'origine locale sont issues de plantes non sélectionnées, présentes naturellement dans la même zone biogéographique que la surface à restaurer ; elles sont donc adaptées aux conditions bioclimatiques des milieux dans lesquels elles seront semées. Elles présentent également l'avantage de lutter efficacement contre les espèces végétales exotiques envahissantes, et d'apporter une aide précieuse à la reconstitution d'un écosystème local.

Le territoire de Cœur de Savoie est au carrefour de nombreux enjeux liés aux semences locales tels que : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, territoire agricole riche en prairies sources de graines, sauvegarde de milieux naturels riches en biodiversité que sont les zones humides et les pelouses sèches, etc.

Ces semences pour la préservation peuvent être « produites » à partir d'un mélange de graines récoltées sur des prairies dites « sources », à l'aide d'outils dédiés (brosseuses à graines de différents gabarits). Depuis plusieurs années, le CEN Savoie a acquis un parc de matériel permettant de réaliser différentes étapes du processus de revégétalisation, de la récolte des semences sauvages à leur semis. Le CEN Savoie développe en parallèle un savoir-faire en matière de diagnostic et de suivi de la biodiversité suite à ces travaux de restauration.

## Descriptif et localisation de l'action

A l'échelle de la communauté de communes Cœur de Savoie, l'action consiste dans un premier temps à sensibiliser les différents acteurs du territoire (CCCS, communes, SISARC...) pouvant être impliqués dans l'utilisation des semences locales pour des projets de revégétalisation post-travaux. Sensibilisation, accompagnement technique, mise à disposition du matériel de semences locales :

- Rencontre de présentation de la marque « végétal local »,
- Démonstration de brossage,
- Formation à l'utilisation du matériel de brossage et d'ensemencement et prestation de mise à disposition du matériel.

Accompagnement technique à la restauration post-travaux dans le cadre de l'obligation européenne de restauration - conseil technique sur projet :

- Recherche de prairies sources correspondant au contexte de la zone de travaux (animation auprès d'agriculteurs intéressés par la démarche)
- Prestation matérielle pour le brossage et l'ensemencement,
- A défaut, appui à la sélection de mélanges de graines commerciaux adaptés, notamment dans le cadre de la marque Végétal Local.

Exemple: Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - PAPI Isère

Constitution de retours d'expérience de travaux impliquant l'utilisation des semences locales.

## Partenaires

CBNA, CASMB, CCCS – service économie, Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication

## Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
X	X	?	?	?	?

## Budget et financements

Budget estimatif :

**Budget Total : 14 200 €**

- Sensibilisation / Formation semences locales (notamment Végétal Local) : 650 €/session/jour pour un budget global de 3 250€ (soit 5 sessions)
- Récolte par brossage sur 5 prairies sources d'environ hectare + semis si besoin (2 agents + 10 j) : 5 200 €
- Animation auprès des propriétaires fonciers et des agriculteurs exploitants (10 jours) : 3000 €
- Mise à disposition de matériel (transport, prise en main) : 3000 €

Pistes de financement :

Financements assurés pour 2025 -2026 via la Région (dispositif végétal local), puis à rechercher à partir de 2027

## Action n°25 – Aménagements d'espaces pédagogiques forestiers

Domaine d'intervention : Sensibilisation et accompagnement des acteurs

Maître d'ouvrage : ONF

### Contexte

Le territoire comporte une grande part de forêts, qui sont parfois peu connues par les habitants, aussi bien en termes de biodiversité, qu'en termes de mode de gestion. Cette action consistera à aménager des espaces permettant au grand public de mieux comprendre la gestion et la nature des forêts qui les entourent.

### Descriptif et localisation de l'action

L'action se décompose en 2 parties, une sur le secteur du Haut Gelon, une sur le secteur des contreforts de Chartreuse.

#### **1. Crédit d'un canapé forestier dans le haut Gelon**

Il s'agit de créer une petite enceinte qui permet de délimiter un espace où l'on peut s'asseoir, et organiser des temps d'échanges et de découverte. Il peut aussi par exemple servir à l'école de la commune pour organiser la classe dehors.

Le secteur pressenti est la commune du Bourget en Huile, dans un site accessible à pied en forêt, pas trop loin d'une école, et qui permet à l'instituteur/trice de faire cours dehors quand il fait beau.

Si le projet est validé, les étapes seront :

- Validation site avec l'instituteur/trice & la commune
- Crédit ou aménagement du sentier d'accès
- Crédit du canapé forestier
- Sécurisation du site (élagage abattage) dans un périmètre suffisant pour la pratique d'activités en forêt

#### **2. Marteloscope Grand public**

L'objectif de l'action est d'installer un marteloscope « grand public » complémentaire de celui du col de Porte, côté Chambéry, au col du Granier en forêt communale d'Apremont. Ce cheminement permettra de sensibiliser le grand public à la gestion forestière, tout en bénéficiant d'un superbe point de vue sur le Granier.

### Partenaires

CCCS, communes, écoles (pour le projet de canapé forestier), PNR de Chartreuse (secteur du Granier), Grand Chambéry (pour le secteur du Granier)

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Canapé forestier			
	Marteloscope grand public				

## Budget et financements

### Budget estimatif :

**Budget Total : 45 000 €**

Estimation de 10 000 € pour le projet de canapé forestier

Estimation de 35 000 € pour le projet de marteloscope. 2 000 € estimés en 2026 pour la concertation et le montage du projet, puis 33 000 € en 2027 pour la réalisation des travaux et l'ingénierie associée.

### Pistes de financement :

Crédits ONF, CD, PNR de Chartreuse, communes, CCCS



INGÉNIERIE & CONSEILS

440 Rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais  
04 78 51 93 88 • [www.soberco-environnement.fr](http://www.soberco-environnement.fr)

SARL au capital de 51 200 euros  
Siret 405 144 544 00021  
R.C. Lyon b405 144 544 • APE 742C

